

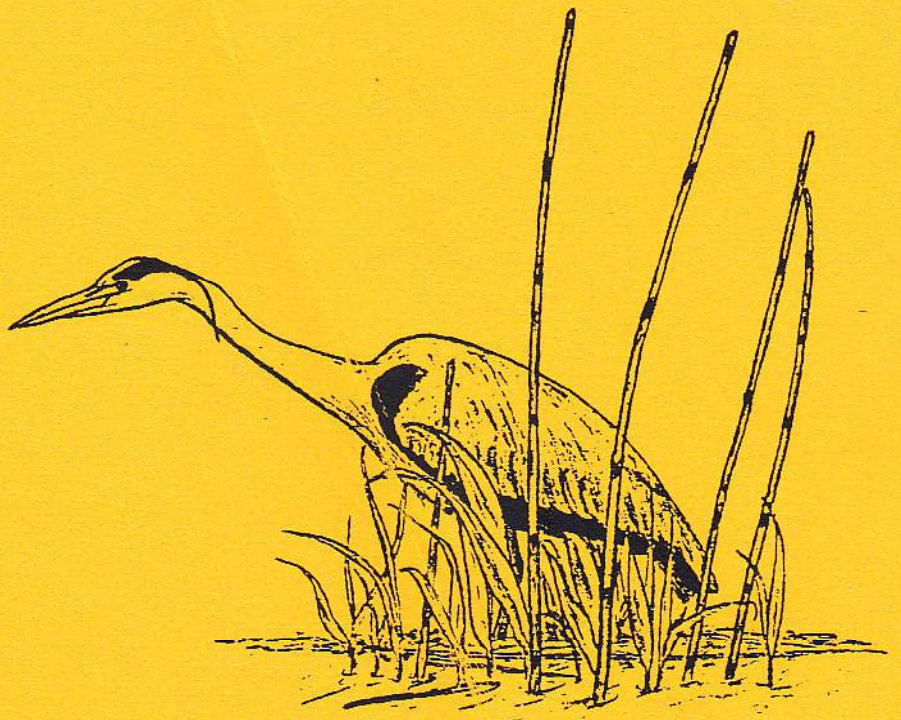
Les CAHIERS

7

de *Nature Essonne*

Association d'Etude et de Protection de la Nature de l'Essonne

L'évifaine
nicheuse
du département
de l'Essonne
en 1992



Les *Cahiers* de NaturEssonne
N° 7
août 1998

Première Edition

MAQUETTE, MISE EN PAGE :

Maryvonne LE LUYER
Laurent FREBET
Olivier CLAËSSENS

CONCEPTION / REALISATION :

Maryvonne LE LUYER
Laurent FREBET

COUVERTURE :

Héron cendré et Bécassines des marais à l'envol
dessins de Bernard GUINGAMP

ILLUSTRATIONS :

Maryvonne LE LUYER

Publié avec le concours d'EDF GDF SERVICES VILLEJUIF.

(Remerciements à Jean-Marie BACLET)

*Cet ouvrage ne peut être reproduit, même partiellement et sous quelque forme que ce soit,
sans une autorisation écrite de l'Editeur et des Auteurs.*

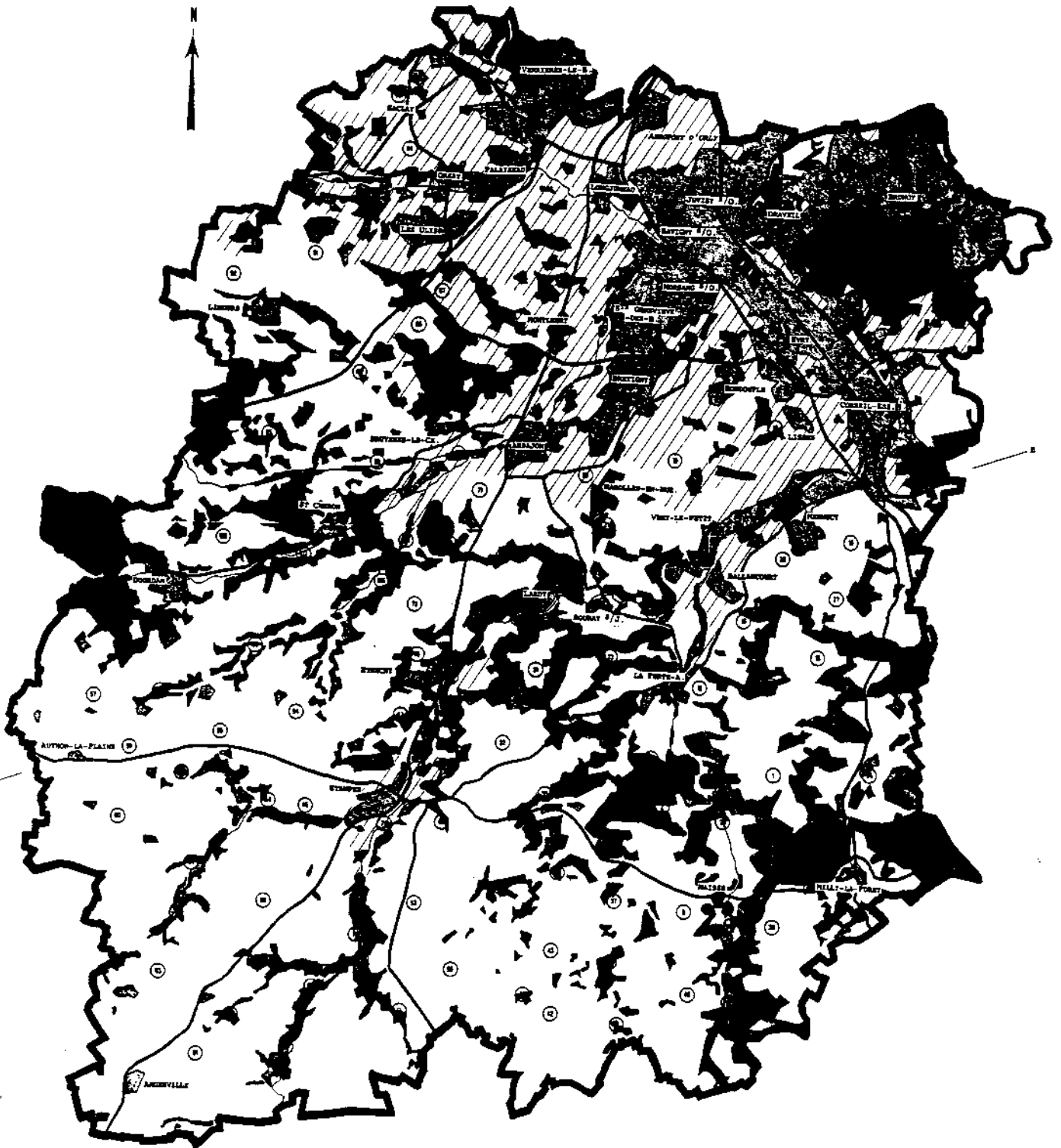
ISSN 1164 - 5598
NaturEssonne, septembre 1998

par Olivier CLAESSENS & Jean-Marc PONS

SOMMAIRE









AVERTISSEMENT AU LECTEUR.....	2
INTRODUCTION.....	3
I. LES MILIEUX NATURELS DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE	3
I. 1. Présentation générale du département.....	3
I. 2. Description des principaux milieux naturels	3
I. 2. 1. Les milieux agricoles.....	4
I. 2. 2. Les milieux mixtes.....	4
I. 2. 3. Les milieux boisés.....	4
I. 2. 4. Les milieux humides.....	5
I. 3. Conclusion.....	6
II. L'AVIFAUNE DE L'ESSONNE.....	6
II. 1. Méthodes.....	6
II. 1. 1. Recueil des données.....	6
II. 1. 2. Description des stations et répartition par milieu naturel.....	7
II. 1. 3. Méthode d'analyse.....	7
II. 1. 4. Définitions.....	8
II. 2. Résultats.....	8
II. 2. 1. Facteurs de variabilité.....	8
II. 2. 2. Description des peuplements des différents milieux.....	9
II. 2. 3. Analyses quantitatives spécifiques.....	13
II. 3. Liste commentée des espèces.....	15
II. 3. 1. Espèces nicheuses certaines ou possibles (1987 - 1992).....	15
II. 3. 2. Espèces non nicheuses mais observées en période de reproduction, ou ayant cessé de nicher avant 1987	31
II. 4. Degré de rareté et répartition des espèces par milieu.....	32
II. 5. Discussion.....	36
CONCLUSION.....	37
REMERCIEMENTS.....	37
BIBLIOGRAPHIE.....	38
ANNEXES.....	39

CARTE 1 : LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DE L'ESSONNE



LEGENDE

CARTE 1 : LES PRINCIPAUX MILIEUX NATURELS DE L'ESSONNE

-  Milieux urbanisés
 -  Zones d'urbanisation diffuse ou à réseau routier ou industriel dense
 -  Milieux cultivés
 -  Boisements de type atlantique ou médio-européen
 -  Zone du chêne pubescent
 -  Milieux humides, étangs, cours d'eau
 -  Principaux axes routiers
 -  Station de relevé
- } Milieux boisés

L'AVIFAUNE NICHEUSE DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE EN 1992

Olivier CLAESSENS* et Jean-Marc PONS*

AVERTISSEMENT AU LECTEUR

Le travail présenté ici est extrait d'une étude (Claessens & Pons 1992) réalisée pour le compte de NaturEssonne/S.E.P.N.E à la demande d'EDF-GDF Services Essonne. L'objectif de cette étude était de définir, sur des bases biologiques (présence et répartition d'espèces rares et sensibles), écologiques (milieux naturels remarquables) et juridiques (sites protégés), les secteurs prioritaires pour l'aménagement ou l'enterrement des lignes électriques en Essonne. A cette occasion, un état aussi complet que possible de l'avifaune départementale a été dressé, à partir de relevés effectués par les auteurs, complétés par des données bibliographiques (notamment les synthèses et observations du CORIF ...) et quelques observations inédites communiquées par d'autres ornithologues.

C'est ce volet ornithologique de l'étude qui est présenté ici. Le volet relatif au réseau de lignes électriques, à ses dangers pour l'avifaune et aux aménagements préconisés, a été exclu de cette publication : en tant qu'objet principal de l'étude commandée et outil de travail, il est en effet propriété exclusive de l'association NaturEssonne. De même, le chapitre relatif à la présentation des milieux naturels et à l'inventaire des sites protégés ou remarquables du département a été fortement résumé. L'introduction et la conclusion ont été légèrement remaniées pour en tenir compte. En revanche, les données et commentaires concernant l'avifaune sont repris ici intégralement avec seulement des corrections mineures. Après un délai de quelques années permettant à NaturEssonne d'exploiter en son nom ces informations, nous avons tenu à publier les résultats de nos recherches afin d'en faire bénéficier l'ensemble des ornithologues de la région.

L'étude a été réalisée en 1992 et intègre, lorsque cela semblait utile, des données antérieures (depuis 1980 pour les plus anciennes). Bien entendu, la situation de certaines espèces ainsi que la connaissance que l'on en a ont pu fortement évoluer depuis cette date et certains commentaires spécifiques apparaîtront périmés. A défaut d'un effort général d'actualisation, il nous a paru préférable de conserver le texte original comme un état des lieux à une date donnée (1992). Quelques commentaires relatifs aux risques d'électrocution ou de collisions avec des fils aériens, encourus par certaines espèces, sont motivés par l'objectif initial de l'étude.

* Centre de Recherches sur la Biologie des Populations d'Oiseaux, Muséum National d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon, 75005 Paris ;

Adresse actuelle : Laboratoire de Zoologie Mammifères & Oiseaux, Muséum National d'Histoire Naturelle, 55 rue Buffon, 75005 Paris.

INTRODUCTION

Malgré une forte pression humaine (démographique, industrielle, agricole) qui s'est traduite au fil des décennies par une emprise croissante des villes, des zones industrielles et des axes de communication sur l'environnement, l'Ile-de-France possède encore des espaces naturels riches et diversifiés. Situé au carrefour de régions naturelles variées, partiellement épargné par l'urbanisation, le département de l'Essonne est particulièrement bien loti par la diversité de ses milieux naturels et de ses paysages. Que beaucoup d'entre eux aient été façonnés par les activités humaines n'enlève rien à leur qualité.

Les oiseaux nicheurs, considérés comme de bons indicateurs de la richesse écologique générale d'un milieu naturel, sont dans l'ensemble bien connus, en Ile-de-France comme dans la plupart des régions. Cependant aucune synthèse départementale précise n'avait jamais été effectuée sur l'Essonne. Notre connaissance du statut et de la répartition de nombreuses espèces, même parmi les plus communes, souffrait ainsi d'imprécisions, d'autant plus que leurs variations au cours du temps n'en facilite pas la vision synthétique.

Après une description et une cartographie des principaux milieux "naturels" de l'Essonne, notre travail tente de combler cette lacune, grâce à une prospection poussée sur le terrain durant une saison de reproduction, mais aussi grâce à la synthèse des données récoltées par plusieurs dizaines d'observateurs au cours des dernières années.

I. LES MILIEUX NATURELS DU DEPARTEMENT DE L'ESSONNE

I. 1. Présentation générale du département

Le département de l'Essonne, situé au sud de l'agglomération parisienne, s'étend sur 1800 km². Malgré la proximité de la capitale, ce département possède encore des écosystèmes riches et variés grâce à sa position géographique au carrefour de régions naturelles complémentaires et bien individualisées (Hurepoix, Beauce, Gâtinais) et à l'orientation nord-sud d'une partie de son réseau hydrographique qui permet la remontée d'une influence méditerranéenne prononcée. De plus, en dépit d'une forte population, la densité de population est l'une des plus faibles de la région Ile-de-France. L'urbanisation concentrée au nord-est du département permet à toute la moitié sud de conserver une vocation agricole marquée.

Les milieux agricoles (845 km²) occupent 47 % du département, les milieux boisés 26 % (467 km²) et les milieux urbanisés 16 % (285 km²). Les milieux humides ne représentent que 1 % de la superficie totale du département soit 22 km². Les 10 % restants correspondent aux infrastructures routières et industrielles.

I. 2. Description des principaux milieux naturels

La carte 1 présente la répartition des principaux types de milieux naturels du département.

L'expression "milieu naturel" est ici entendue au sens large car les divers milieux de l'Essonne ont tous été, à des degrés divers, façonnés par l'action de l'homme. Nos relevés de terrain ont été répartis entre quatre types de milieux (agricoles, boisés, mixtes, humides). L'avifaune urbaine n'est pas prise en compte dans cette étude car elle ne présente pas d'éléments remarquables, interfère peu
NaturEssonne

avec le réseau EDF, et aurait nécessité une dépense de temps considérable en regard des résultats escomptés. Les descriptions de la végétation dans les paragraphes qui suivent ont été établies à partir de la carte de végétation de Jouvet (1979).

I. 2. 1. Les milieux agricoles

Les terres cultivées sont principalement vouées à la culture des céréales (72 % de la surface agricole utile), secondairement aux oléagineux (9 %) et à la betterave (5 %) (D.D.A.F. 1991). Les autres cultures (pépinières, cultures fruitières, prairies...) se partagent les 16 % restants et sont surtout localisées dans les vallées.

I. 2. 2. Les milieux mixtes

Par rapport aux milieux répertoriés sur la carte 1, nous avons dû faire appel à la notion supplémentaire de milieux "mixtes". Ceux-ci ont été définis sur le terrain par l'alternance de milieux fermés (bois, forêts) et ouverts (cultures) : l'observateur se plaçant en terrain cultivé, il avait obligatoirement une lisière à moins de 500 m. Il s'agit donc en premier lieu de zones où les cultures sont entrecoupées de bosquets (milieu de type bocager), mais aussi, par extension, de zones de transition telles que lisières buissonnantes, friches, pelouses acidophiles ou coteaux calcaires, caractérisés par leur composition floristique :

- les landes et friches

Elles correspondent à des stades de dégradation ou à la réinstallation d'une végétation naturelle sur des cultures abandonnées. Les friches calcicoles fréquentes dans la région d'Etampes se présentent sous forme de fourrés, principalement composés de prunelliers, de viornes et de genévriers. L'orme, le bouleau et le pin sylvestre peuvent s'y installer spontanément tandis qu'elles sont souvent reboisées en pins noirs et deviennent alors des milieux forestiers. La dégradation des chênaies pédonculées acidophiles amène l'installation des landes à ajonc nain. Ces landes se boisent spontanément en bouleaux ou sont enrésinées en pins sylvestres. Au-dessus de la vallée de la Seine entre Corbeil et Melun, s'étendent des friches et fructifères à prunelliers, comouillers sanguins et aubépines, en alternance avec des pelouses à brachypodes. Ces formations ouvertes évoluent ensuite vers la chênaie-frênaie.

- Les pelouses xérophiles

Ce sont des pelouses arides riches en espèces thermophiles, assez bien répandues dans la vallée de l'Essonne et en Beauce. Ces pelouses à genévriers, souvent situées en lisière de pinèdes, sont parfois colonisées par de jeunes pins.

- Les coteaux calcaires non boisés

Sur les coteaux calcaires des vallées de l'Essonne, de la Juine et de ses affluents (Chalouette, Eclimont) se développe également une flore thermophile originale de la série latéméditerranéenne, qui conduit à la chênaie pubescente.

Tous ces milieux diffèrent, certes, fortement ; ils ont en commun une structure semi-ouverte et la proximité de terres cultivées dont ils constituent une zone frontalière.

I. 2. 3. Les milieux boisés

Les bois de l'Essonne se présentent sous des formes diverses :

- massifs domaniaux ou publics (forêts de Dourdan, d'Angervilliers, de Sénart, de Cheptainville,...), où la gestion forestière permet la présence de vieilles futaies aux côtés de parcelles de taillis ou en cours de régénération ;

- bois privés généralement de dimensions plus réduites et souvent composés de gaulis dense plus ou moins entretenus ;

- ripisylves naturelles (aulnes, frênes) ou plantées (peupleraies) dans le fond des vallées, dans le premier cas pourvues d'une strate arbustive luxuriante.

Dans la moitié sud du département, les bois occupent principalement les versants des vallées et des collines. Ces divers types de boisements forment un réseau presque continu dans la partie centrale du département, plus par taches dans le nord, tandis qu'aux confins de la Beauce des bois résiduels de plus en plus fragmentés constituent des îlots au sein des grandes cultures.

Les milieux boisés se caractérisent par la structure physique complexe de leur végétation composée de plusieurs strates et dominée par la strate arborescente. En Essonne, les chênes (*Quercus sp.*) constituent les espèces dominantes des différents climax. Ils s'associent à d'autres essences en diverses formations selon la nature du sol.

Le sud du département est le domaine du chêne pubescent, à affinités méditerranéennes (carte 1). La chênaie pubescente se trouve essentiellement sur les pentes des divers affleurements calcaires en exposition ensoleillée. Elle se présente en bois généralement très clairs, à sous-bois arbustif et herbacé dense à cause de l'éclaircissement important.

La chênaie sessiliflore est bien représentée dans le Hurepoix. La flore y est essentiellement d'origine médio-européenne. La chênaie sessiliflore acidophile se présente généralement en futaie où quelques chataigniers se mêlent aux chênes sessiles. La strate arbustive est réduite. Dans la chênaie sessiliflore neutrophile, les espèces calcifuges sont remplacées par des arbustes et des herbacées neutrophiles (noisetier, aubépine).

Le chêne pédonculé qui dénote l'influence océanique est bien réparti sur l'ensemble du département. En futaie, il est accompagné par le bouleau et le tremble. La chênaie-charmaie s'installe sur les sols frais et humides ; le chêne, associé au charme et au noisetier, forme alors un taillis dense avec une strate arbustive peu fournie et une strate herbacée riche et continue. La chênaie-frênaie généralement située sur les pentes des vallées contient à la fois des espèces méridionales thermophiles et des espèces atlantiques.

Chacune de ces formations naturelles a pu subir l'influence de plantations pour l'agrément ou la production forestière, qui se traduit notamment par la présence de résineux (pins, épicéas) disséminés ou en formations monospécifiques serrées.

1. 2. 4. Les milieux humides

Les principales zones de marais sont situées dans la basse et la haute vallée de l'Essonne et dans celle de la Juine : Mennecy, Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Auvers-St Georges, où d'anciennes exploitations de tourbe ont donné naissance à des étangs aujourd'hui entourés d'une abondante végétation palustre (roselières, saulaies). Les balastières de la vallée de la Seine et les retenues de l'Orge, ainsi que l'étang de Saclay situé sur un plateau, constituent des plans d'eau plus vastes. D'autres étangs artificiels et de petites dimensions sont disséminés le long des rivières.

La végétation caractéristique des étangs et des mares est répartie en ceintures à partir de la pièce d'eau. Les bords sont occupés par des scirpes et des roseaux alors que les carex colonisent les zones exondées. Quelques tourbières alcalines à la flore remarquable et très caractéristique sont installées dans la vallée de l'Essonne.

En bordure des cours d'eau et des ruisseaux se développe la série de l'aulne qui occupe des surfaces importantes et forme un ruban continu le long de l'Orge, de la Juine et de l'Essonne. L'aulne est généralement associé avec des peupliers et des saules. Ces derniers colonisent également les marais et contribuent à leur boisement. Cette ripisylve composée de plusieurs strates de végétation héberge conjointement des espèces d'oiseaux liées aux milieux forestier et aquatique.

I. 3. Conclusion

Le département de l'Essonne présente, grâce à ses caractéristiques géographiques et humaines, une bonne diversité de milieux, offrant autant d'habitats potentiels à l'avifaune. La diversité écologique du département se manifeste par la juxtaposition de régions naturelles bien individualisées. Sur le terrain, elle se traduit par l'existence de deux gradients très marqués : un gradient nord/sud du degré d'urbanisation, depuis la couronne de l'agglomération parisienne jusqu'à la Beauce aux hameaux très disséminés ; un gradient nord-ouest/sud-est du degré d'humidité, qui tient tant à la nature du sol (plus marneux dans le Hurepoix, plus calcaire en Beauce) qu'à un gradient de la pluviométrie. Il existe ainsi une frontière assez nette, allant approximativement d'Authon-la-Plaine à Mennecy en suivant la Juine dans sa portion aval (ligne A-B sur la carte 1), qui sépare une région septentrionale humide aux boisements de type sub-atlantique (domaine des chênes sessile et pédonculé) d'une région méridionale à tendance méditerranéenne (boisements secs, domaine du chêne pubescent). Ces deux gradients ne sont pas sans conséquence sur la répartition des oiseaux.

La diversité des milieux influe directement sur celle de l'avifaune : chaque milieu possède en effet une avifaune qui lui est particulière, et à ce titre les milieux fortement modifiés ou anthropisés que sont les cultures et même les villes peuvent être considérés comme des milieux "naturels", peuplés d'oiseaux. Certains de ces milieux couvrent de grandes superficies dans le département, d'autres, plus rares et localisés, peuvent paraître secondaires. Cependant, du point de vue de l'avifaune, l'importance d'un milieu est liée à des critères biologiques et pas seulement à la surface qu'il occupe. Notre prospection du terrain en vue de la description des peuplements aviens a été effectuée en tenant compte de ces deux critères (cf chapitre II.1.2.).

II. L'AVIFAUNE DE L'ESSONNE

II. 1. Méthodes

Les observations personnelles réalisées lors d'une prospection intensive du département, complétées par la synthèse des informations bibliographiques disponibles, constituent la base de ce travail. Elles ont permis de préciser le statut et la répartition de chaque espèce composant l'avifaune nicheuse essonnienne. D'autre part, afin de caractériser sur des bases statistiques le peuplement avien des principaux milieux naturels du département, des relevés de terrain standardisés ont été effectués. Leur méthodologie est décrite dans les paragraphes qui suivent.

II. 1. 1. Recueil des données

Les relevés standardisés selon la méthode des I.P.A. (Blondel et al. 1970) ont été effectués sur des stations déterminées à l'avance et réparties sur l'ensemble du département, à l'exception du Nord-Est fortement urbanisé. La distance moyenne entre deux stations est approximativement de 4 km et la superficie totale couverte de l'ordre de 1600 km². Sur chaque station, l'observateur a noté tous les oiseaux vus ou entendus pendant une durée de 20 minutes. Cette durée a été ramenée à 10 minutes en milieu agricole moins riche en espèces et en individus. Quatre catégories de contacts ont été distinguées selon l'information qu'elles apportent : mâle chantant ou couple, cris ou individu seul, famille ou juvénile, troupe.

Visibles en vol partout mais nichant exclusivement en milieu urbain ou dans les fermes, les hirondelles et le Martinet noir n'ont pas été pris en compte dans nos relevés, ni le Pigeon "biset" considéré comme domestique.

Nombre, date et heure des relevés

106 relevés ont été effectués entre le 22 mai et le 28 juin, dates imposées par le démarrage tardif de l'étude et par la biologie des oiseaux dont l'activité vocale diminue sensiblement dès la fin du mois de juin. Certaines espèces ont de ce fait échappé totalement (comme les pics cendré ou mar) ou partiellement (par exemple le Rossignol et le Rougequeue à front blanc, très discrets en fin de saison)

à nos investigations. Cela a conduit dans certains cas à une disparité des résultats entre le Sud-Est et le Nord-Ouest du département, parcouru plus tardivement. A noter également que dès cette période, certaines espèces ont débuté leur dispersion post-nuptiale et que le statut des individus devient dans certains cas plus difficile à définir.

Plus de 90 % des relevés ont été effectués entre 06 h et 10 h, c'est-à-dire à un moment de la journée où l'activité vocale des oiseaux est suffisamment forte pour permettre une bonne détection des différentes espèces.

II. 1. 2. Description des stations et répartition par milieu naturel

Parallèlement aux relevés de terrain, les 106 stations de relevés ont donné lieu à la description du milieu qui les constituait : éloignement et types de milieux environnants, composition de la végétation et proportion des différentes strates, particularités (telles que coteau calcaire, présence de buissons isolés, de mares ou fossés humides en milieu agricole, etc ...), enfin présence de lignes EDF. Chacun des relevés a été attribué à l'un des quatre types de milieux principaux (agricole, mixte, boisé, humide), à l'exclusion des milieux urbanisés non prospectés. La description des milieux de chaque station devait permettre d'affiner cette classification en distinguant *a posteriori* des milieux initialement regroupés dans la même catégorie, tels que les coteaux calcaires ou pelouses acidophiles d'une part et les lisières ou milieux bocagers plus ordinaires d'autre part.

La distribution des 106 stations de relevés parmi ces quatre types de milieux naturels est présentée dans le tableau 1 et la figure 1 (p. 10). Elle tient compte avant tout de la proportion de ces milieux dans le département. Cependant, pour obtenir une image fiable de leurs peuplements d'oiseaux, il était nécessaire de privilégier les milieux les plus riches, c'est-à-dire ceux où le nombre d'espèces à contacter était le plus élevé : les milieux boisés et surtout humides ont donc bénéficié d'un nombre de relevés supérieur à celui qui aurait découlé simplement de leur surface respective (voir § I.1. ; fig. 1 B et C). Ainsi, bien que les milieux humides ne représentent que 1 % de la superficie prospectée, ils apparaissent, étant donnée leur haute valeur biologique, dans 12 % de nos relevés. A l'inverse, les milieux agricoles pauvres en espèces sont moins représentés que si le seul critère de la superficie avait été pris en compte. Les relevés effectués en milieu mixte représentent 22 % du total. Un essai à Prunay ^S/Essonne le 24/05 s'étant révélé infructueux, aucun relevé n'a été effectué en milieu urbanisé.

La liste complète des stations avec leurs principales caractéristiques est donnée à l'annexe 1.

Tableau 1 : Distribution par milieu et répartition Nord/Sud des stations de relevés

	Nord	Sud	Total
Milieux agricoles	9	20	29
Milieux boisés	7	16	23
Milieux mixtes	19	22	41
Milieux humides	6	7	13
Tous milieux	41	65	106
Milieux non agricoles	32	45	77

(NB : La limite nord/sud retenue est celle définie au § I.3 et matérialisée par la ligne A-B sur la carte 1).

II. 1. 3. Méthode d'analyse

Les résultats ont été traités en terme de "présence - absence" (méthode des Echantillonnages Fréquentiels Progressifs ou E.F.P., Blondel 1975) sans tenir compte du nombre d'individus de chaque espèce vus au cours du relevé. Seules quelques espèces parmi les plus fréquentes ont donné lieu à une analyse quantitative. Le principal biais de la méthode des E.F.P. réside dans le fait qu'au sein d'un peuplement, les différentes espèces n'ont pas toutes la même détectabilité. Autrement dit, la fréquence des espèces les moins faciles à voir ou à entendre risque d'être sous-estimée. Un sondage fréquentiel obtenu sur une station donnée n'a pas de signification propre et ne peut s'interpréter que par rapport aux sondages obtenus sur les autres stations.

Contrairement à la méthode des I.P.A. qui prend en compte l'abondance des individus, la méthode semi-quantitative des E.F.P. ne permet pas d'estimer les densités mais elle présente par ailleurs de nombreux avantages. Parmi ceux-ci il faut noter un allègement des contraintes méthodologiques qui se traduit par un élargissement du temps utile dont on dispose sur le terrain et par conséquent de la surface qu'il est possible d'échantillonner. D'autre part, la méthode des E.F.P. fournit des indices moins soumis aux diverses sources d'hétérogénéité (spatiale, temporelle, différences de détectabilité entre les espèces et de "performance" entre les observateurs) et par conséquent plus fiables que ceux obtenus avec la méthode des I.P.A.. En effet, la probabilité de contacter une espèce au cours d'un relevé varie moins sous l'effet de ces facteurs que celle de contacter une même quantité d'individus.

II. 1. 4. Définitions

Pour la bonne compréhension des concepts et des différents paramètres employés dans la suite de ce chapitre, il est utile d'en rappeler ici la signification.

- Peuplement : il est défini ici comme l'ensemble des espèces contactées dans un milieu donné : peuplement d'oiseaux des milieux boisés, peuplement d'oiseaux des milieux aquatiques ...

- Composition du peuplement : elle se mesure par le nombre d'espèces contenues dans le peuplement. Nous avons évalué la richesse spécifique totale (S) qui est égale au nombre total d'espèces composant un peuplement, et la richesse spécifique moyenne (s) de chaque peuplement qui est le nombre moyen d'espèces contactées lors d'un relevé.

- Structure du peuplement : la structure du peuplement rend compte de la façon dont sont distribuées les espèces entre les différents relevés. Deux paramètres caractérisent la structure d'un peuplement :

- La diversité spécifique (H') a été calculée en utilisant l'indice de Shannon - Weaver (Blondel 1975). Cet indice varie de 0 lorsque le peuplement est composé d'une seule espèce à $\log S$ lorsque toutes les espèces d'un peuplement ont une même fréquence. $\log S$ représente donc la diversité spécifique maximale (H'max.).

- L'équirépartition (J') se calcule par le rapport de la diversité observée (H') à la diversité théorique maximale (H'max). J' est un indice qui varie de 0 lorsque le peuplement est constitué d'une seule espèce à 1 lorsque toutes les espèces ont la même fréquence. Un des principaux intérêts de l'indice d'équirépartition est de permettre la comparaison des diversités de peuplements n'ayant pas le même nombre d'espèces, et de voir dans quelle mesure le peuplement étudié s'approche de la diversité théorique maximale.

II. 2. Résultats

II. 2. 1. Facteurs de variabilité

L'activité vocale des oiseaux ayant tendance à diminuer au cours de la saison de reproduction, nous avons testé si il existait une différence du nombre d'espèces contactées dans chaque type de milieu, entre la première moitié de l'étude (22 mai-15 juin) et la seconde (16 juin-28 juin), le 16 juin représentant la date médiane de nos relevés. Les résultats reportés au tableau 2 montrent qu'il n'existe pas de différence significative entre les deux périodes, sauf pour les milieux boisés où le nombre d'espèces contactées diminue après le 15 juin. Par ailleurs, il est connu que l'activité vocale des oiseaux diminue au cours de la matinée et nous avons donc testé l'influence de l'heure du relevé sur le nombre d'espèces contactées. Celui-ci a tendance à baisser pour les relevés effectués en milieu agricole et mixte mais cette différence n'est pas significative (tableau 3). Enfin les deux observateurs n'ont pas montré de différence significative dans leur capacité de détection des oiseaux, sauf en milieu boisé. Nous pouvons donc considérer que nos relevés sont relativement homogènes vis-à-vis des facteurs testés et que les divers paramètres calculés sont peu biaisés et donc interprétables.

Tableau 2 : Influence de la date de relevé sur la richesse spécifique observée

DATES	NOMBRE D'ESPECES CONTACTEES							
	N	Moyenne	σ	Mediane	Min	Max	Z	p
Milieux agricoles								
22 mai-15 juin	13	7,85	4,65	7	1	18		
16 juin-28 juin	16	5,44	3,37	5,5	2	15	1,50	0,13 (NS)
Milieux mixtes								
22 mai-15 juin	12	19,92	2,97	19	16	26		
16 juin-28 juin	11	20,36	4,90	20	12	27	0,06	0,95 (NS)
Milieux boisés								
22 mai-15 juin	12	16,92	2,39	17	14	22		
16 juin-28 juin	29	14,72	3,45	15	8	24	2,07	0,04 *
Milieux humides								
22 mai-15 juin	6	21,83	1,72	21	20	24		
16 juin-28 juin	7	21,00	2,89	22	16	24	0,07	0,94 (NS)

N : Nombre de relevés ; σ : écart-type

Z : statistique de Mann-Whitney ; p : seuil de probabilité

* différence significative ; (NS) différence non significative

Tableau 3 : Influence de l'heure du relevé sur la richesse spécifique

HEURES	NOMBRE D'ESPECES CONTACTEES							
	N	Moyenne	σ	Médiane	Min	Max	Z	p
Milieux agricoles								
avant 8 h	11	8,18	4,85	7	2	18		
après 8 h	18	5,50	3,31	5,5	1	14	1,58	0,11 (NS)
Milieux mixtes								
avant 8 h	9	21,78	3,49	23	17	26		
après 8 h	14	18,93	3,65	18,5	12	26	1,65	0,10 (NS)
Milieux boisés								
avant 8 h	24	15,15	3,60	16	8	24		
après 8 h	17	15,17	2,94	16	9	19	0,17	0,86 (NS)
Milieux humides								
avant 8 h	7	21,57	2,15	22	18	24		
après 8 h	6	21,17	2,79	21,5	16	24	0,07	0,94 (NS)

Légendes cf tableau 2

II. 2. 2. Description des peuplements des différents milieux

Espèces observées dans le département

Au cours des 106 relevés effectués dans le département, 91 espèces ont été contactées dont seulement onze n'ont été vues qu'une fois (annexes 2 et 3). En faisant le rapport entre ce nombre et le nombre total de relevés, il est possible de calculer le nombre théorique de relevés supplémentaires nécessaires pour contacter une nouvelle espèce. Dans cette étude ce rapport vaut 0,10 ce qui signifie qu'il faudrait théoriquement effectuer 10 relevés supplémentaires pour contacter une nouvelle espèce. La courbe de fréquences cumulées (figure 2) tend vers un plateau après une quinzaine de relevés. En conséquence, il est permis de considérer que notre inventaire qualitatif a été réalisé avec un degré de précision acceptable compte tenu de la grande surface d'étude et du temps dont nous disposions.

Le Pigeon ramier est l'espèce la plus fréquemment contactée. Neuf espèces ont été vues dans plus de 50 % des relevés. Il s'agit d'espèces ubiquistes, c'est-à-dire ayant peu d'exigences quant à leur habitat et par conséquent très répandues dans les divers milieux échantillonnés. Le tableau 4 présente les fréquences relatives des espèces dans les différents milieux. Ainsi le Pigeon ramier est contacté dans les quatre types de milieux à une fréquence relative variant de 52 % en milieu agricole à 100 % en milieu mixte. D'autres espèces bien répandues mais spécialisées sur le plan de leur habitat ont une fréquence relative élevée dans leur milieu d'élection et basse ou nulle partout ailleurs. C'est le cas par exemple de la Rousserolle effarvate.

Parmi les espèces rencontrées une seule fois, on note la présence d'une espèce nocturne (Hibou moyen duc), d'espèces inféodées à un habitat particulier (Grèbe huppé) et des espèces qui sont rares dans le département (Blongios nain, Caille des blés, Busard des roseaux).

ERRATA : Suite à une erreur de pagination, les figures 1 et 2 se trouvent sur le feuillet ci-joint. Elles sont à insérer page 10.

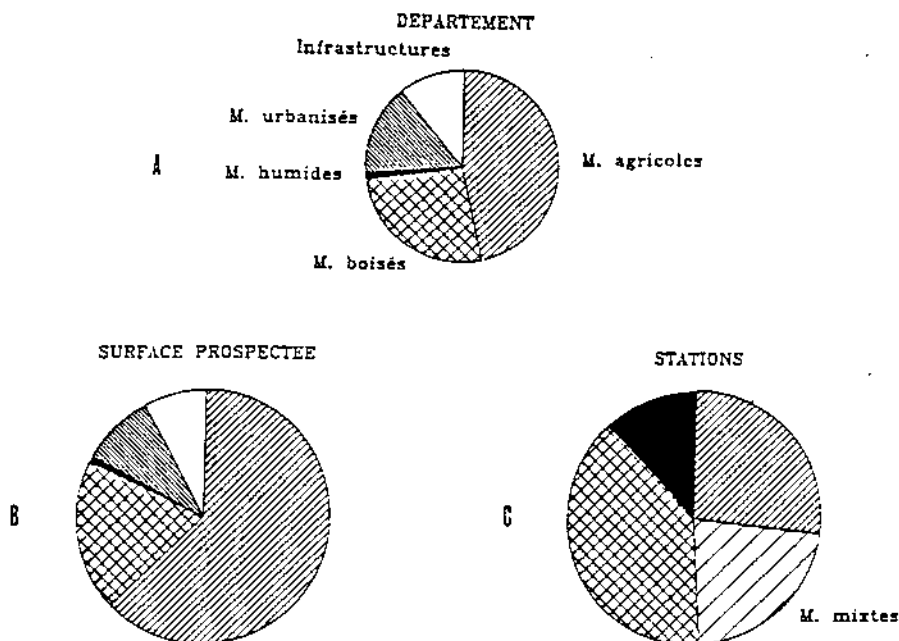


Figure 1 : Proportion des principaux milieux naturels de l'Essonne :

- A : à l'échelle départementale
- B : dans la zone prospectée
- C : dans les stations de relevés

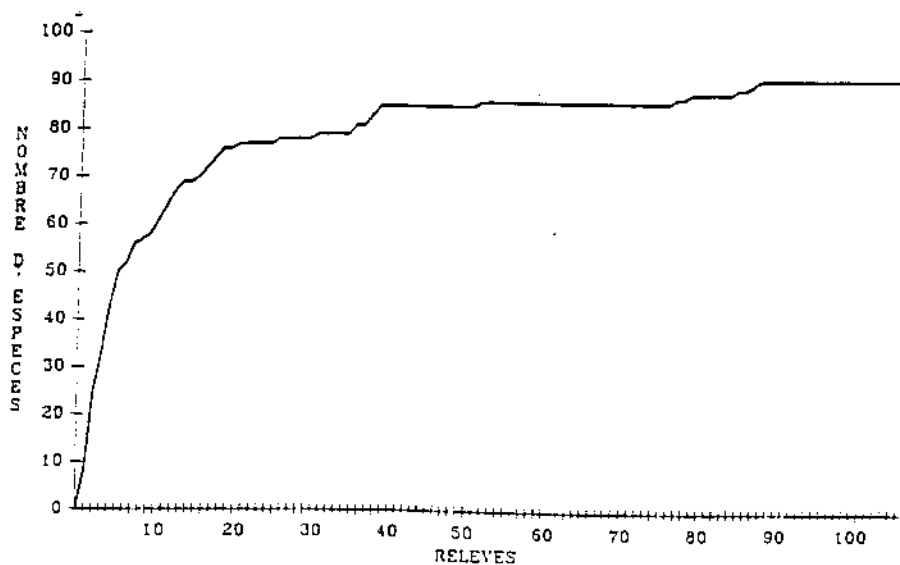


Figure 2 : Evolution du nombre total d'espèces notées au cours des relevés (richesse cumulée)

Espèces observées en milieu agricole

40 espèces ont été contactées au cours des 29 relevés effectués en milieu agricole (annexe 4). Remarquons toutefois que certaines de ces espèces appartenaient en fait aux habitats boisés environnants. L'Alouette des champs, présente dans 97 % de ces relevés est de loin l'espèce la plus fréquente.

Espèces observées en milieu boisé

64 espèces ont été contactées au cours de 41 relevés (annexe 5). Parmi les plus fréquentes on note le Merle noir (93 % des relevés), le Pigeon ramier, le Pinson des arbres et la Fauvette à tête noire, présents dans 88 à 90 % des relevés.

Espèces observées en milieu humide

62 espèces ont été contactées en milieu humide (annexe 6). Tout comme en milieu boisé, le Merle noir présent dans 100 % des relevés est l'espèce la plus souvent contactée avec le Troglodyte mignon et la Tourterelle des bois. Ces espèces témoignent du caractère boisé des milieux humides de l'Essonne.

Espèces observées en milieu mixte

Une fois encore le Pigeon ramier et le Merle noir sont les espèces les plus fréquentes (100 % des relevés) (annexe 7). Cela souligne l'omniprésence de ces espèces, par ailleurs facilement détectables, du fait de leur comportement et de leur taille. Avec 70 espèces, c'est le milieu qui présente la plus forte richesse spécifique. Formé d'une mosaïque de biotopes, il est fréquenté par des espèces aux exigences écologiques variées.

Tableau 4 : Fréquences des espèces par type de milieu

Nombre de relevés ESPECES	MILIEUX			
	agricoles 29	mixtes 23	boisés 41	humides 13
ACCENTEUR MOUCHET	0,03	0,43	0,07	0,31
ALOUETTE DES CHAMPS	0,97	0,61	0,12	0,38
BERGERONNETTE DES RUISSEAUX			0,02	
BERGERONNETTE GRISE		0,09	0,02	0,15
BERGERONNETTE PRINTANIERE	0,38	0,04		
BLONGIOS NAIN				0,08
BONDREE APIVORE			0,02	0,08
BOUSCARLE DE CETTI		0,04		0,15
BOUVREUIL PIVOINE		0,35	0,22	0,31
BRUANT DES ROSEAUX				0,46
BRUANT JAUNE	0,14	0,83	0,07	0,15
BRUANT PROYER	0,55	0,04		
BRUANT ZIZI		0,13		
BUSARD CENDRE	0,07			
BUSARD DES ROSEAUX	0,03			
BUSE VARIABLE	0,07	0,04		
CAILLE DES BLES	0,03			
CANARD COLVERT	0,03			0,23
CHARDONNET ELEGANT	0,03	0,13	0,05	0,38
CHOUCAS DES TOURS		0,09	0,02	0,08
CORBEAU FREUX			0,02	0,08
CORNEILLE NOIRE	0,48	0,78	0,59	0,46
COUCOU GRIS	0,17	0,39	0,54	0,62
EPERVIER D'EUROPE		0,09	0,05	
ETOURNEAU SANSONNET	0,17	0,61	0,32	0,92
FAISAN DE COLCHIDE	0,10	0,22	0,32	0,23
FAUCON CRECERELLE	0,07	0,13	0,02	0,15
FAUCON HOBEREAU		0,09		
FAUVETTE A TETE NOIRE		0,83	0,88	1,00
FAUVETTE DES JARDINS	0,03	0,43	0,20	0,54
FAUVETTE GRISSETTE	0,21	0,26	0,02	0,23
FOULQUE MACROULE			0,02	0,23
GEAI DES CHENES		0,26	0,24	0,23
GOBEMOUCHE GRIS		0,04	0,10	
NaturEssonne				

Nombre de relevés ESPECES	MILIEUX			
	agricoles 29	mixtes 23	boisés 41	humides 13
GREBE CASTAGNEUX		0,04	0,02	0,08
GREBE HUPPE				0,08
GRIMPEREAU DES JARDINS		0,09	0,34	0,08
GRIVE DRAINE		0,03	0,10	
GRIVE MUSICIENNE	0,10	0,57	0,73	0,69
GROS-BEC CASSENOYAUX		0,13	0,07	0,15
GUEPIER D'EUROPE		0,04		
HERON CENDRE	0,03	0,04	0,02	0,23
HIBOU MOYEN-DUC		0,02		
HIRONDELLE DE RIVAGE		0,04		
HYPOLAIS POLYGLOTTE	0,07	0,48	0,02	0,15
LINOTTE MELODIEUSE	0,17	0,23	0,35	
LOCUSTELLE TACHETEE		0,09		0,08
LORIENT JAUNE	0,07	0,35	0,17	0,46
MARTIN-PECHEUR		0,04	0,02	0,15
MERLE NOIR	0,31	1,00	0,93	1,00
MESANGE A LONGUE QUEUE		0,04		0,08
MESANGE BLEUE		0,43	0,51	0,77
MESANGE BOREALE			0,02	0,08
MESANGE CHARBONNIERE		0,43	0,68	0,54
MESANGE HUPPEE		0,13	0,20	
MESANGE NOIRE			0,02	
MESANGE NONNETTE		0,09	0,07	
MOINEAU DOMESTIQUE	0,07	0,04	0,02	0,08
MOINEAU FRIQUET		0,04		0,15
PERDRIX GRISE	0,21	0,09		
PHRAGMITE DES JONCS				0,23
PIC EPEICHE		0,22	0,49	0,08
PIC EPEICHETTE			0,10	0,15
PIC NOIR			0,05	
PIC VERT		0,43	0,32	0,62
PIE BAVARDE	0,07	0,65	0,15	0,31
PIGEON COLOMBIN	0,07	0,09	0,05	0,15
PIGEON RAMIER	0,52	1,00	0,90	0,92
PINSON DES ARBRES	0,14	0,78	0,88	0,46
PIPIT DES ARBRES		0,13	0,10	
PIPIT FARLOUSE	0,07	0,22	0,02	
POUILLOT DE BONELLI		0,13	0,12	
POUILLOT FITIS		0,30	0,22	0,23
POUILLOT SIFFLEUR		0,04	0,29	
POUILLOT VELOCE		0,83	0,76	0,69
POULE D'EAU		0,13	0,05	0,54
ROITELET HUPPE			0,09	
ROSSIGNOL PHILOMELE	0,10	0,39	0,20	0,15
ROUGE-GORGE		0,39	0,76	0,31
ROUGEQUEUE A FRONT BLANC			0,05	
ROUSSEROLLE VERDEROLLE		0,04		
ROUSSEROLLE EFFARVATTE				0,69
SERIN CINI	0,03	0,30	0,12	0,31
SITTELE TORCHEPOT		0,17	0,49	0,23
TOURTERELLE DES BOIS	0,52	0,91	0,39	1,00
TOURTERELLE TURQUE	0,03	0,17	0,05	0,08
TRAQUET PATRE	0,10	0,04		
TROGLODYTE MIGNON		0,65	0,78	1,00
VANNEAU HUPPE	0,03			
VERDIER D'EUROPE	0,14	0,39	0,10	0,54

Composition et structure des peuplements

Dans cette étude la richesse spécifique varie de 70 en milieu mixte à 40 en milieu agricole (tableau 5). La richesse spécifique est un élément caractéristique de la composition d'un peuplement mais ne tient pas compte de la fréquence d'apparition relative des différentes espèces et ne permet pas de comparer statistiquement plusieurs peuplements entre eux. Cela devient possible lorsqu'on considère la richesse spécifique moyenne. Dans cette étude, il existe une différence hautement significative de la richesse moyenne des divers peuplements (Analyse de variance à un critère ; $F(3,102) = 82,44$, $p = 0,00001$). Le peuplement d'oiseaux du milieu agricole est en moyenne beaucoup moins riche que les trois autres peuplements (tableau 5, test de comparaisons multiples, $p < 0,05$). Le peuplement d'oiseaux des habitats boisés est significativement moins riche que les peuplements des habitats mixtes et humides (tableau 5, test de comparaisons multiples, $p < 0,05$).

Les quatre peuplements étudiés ont une diversité élevée qui représente au moins 80 % de la diversité théorique maximale (tableau 5). Cependant le milieu agricole est le moins diversifié et l'on note un accroissement de la diversité lorsque l'on considère successivement les milieux boisé, mixte et humide.

Les mêmes tendances sont observées pour l'indice d'équirépartition J' (tableau 5). Le rapport le plus faible entre la diversité spécifique réalisée et la diversité maximale potentielle est celui du milieu agricole, le plus fort, celui du milieu humide. Les indices d'équirépartition des milieux boisé et mixte occupent des positions intermédiaires entre ces deux valeurs extrêmes.

Tableau 5 : Paramètres de composition et de structure des quatre peuplements

	N	F	S	s (σ)	H'	H'max	J'
M. agricoles	29	189	40	6,52 (4,10)	4,58	5,32	0,86
M. mixtes	23	463	70	20,13 (3,92)	5,47	6,15	0,89
M. boisés	41	630	64	15,37 (3,31)	5,22	6,03	0,87
M. humides	13	277	82	21,31 (2,50)	5,54	5,88	0,93

N = nombre de relevés ; F = nombre de contacts effectués.

Pour la signification des autres symboles voir le paragraphe 3.3.

Il apparaît donc que le peuplement d'oiseaux du milieu agricole se distingue par une richesse et une diversité spécifique nettement plus faibles que celles des trois autres peuplements. Ce résultat n'est pas étonnant et traduit l'appauvrissement biologique des terres agricoles vouées à la culture intensive. Le peuplement d'oiseaux forestiers présente une richesse et une diversité intermédiaires entre celui des milieux agricoles et ceux des habitats mixtes et humides. Les valeurs très élevées des paramètres de composition et de structure du peuplement des habitats mixtes s'expliquent en partie par le fait que ces habitats sont composés d'une mosaïque de milieux divers et rassemblent donc des espèces aux exigences écologiques différentes telles que des espèces de milieux ouverts et des espèces forestières.

Les milieux humides se caractérisent par une structure de végétation variée et une forte productivité en invertébrés, d'où un important potentiel biologique : ils attirent un grand nombre d'espèces, que ce soit pour se reproduire ou seulement pour s'alimenter. Ce sont par conséquent les milieux les plus riches en espèces et les plus diversifiés (équirépartition la plus forte).

II. 2. 3. Analyses quantitatives spécifiques

En raison de la gradation écologique marquée du département, du nord-ouest au sud-est, il a semblé intéressant de comparer la répartition de certaines espèces de part et d'autre de la limite A-B indiquée sur la carte 1. Par leur fréquence élevée dans nos relevés, quelques espèces ont permis une analyse quantitative, prenant en compte le nombre d'individus contactés sur chaque station. Les résultats sont présentés dans le tableau 6. La fréquence d'une espèce traduit sa répartition, tandis que le nombre de contacts par station peut être interprété comme un indice de sa densité, donc de son abondance. En raison du choix de l'habitat par les espèces, et de la distribution de nos relevés parmi les différents

types de milieux (tableau 1), il importe de ne prendre en compte pour chaque espèce que les stations effectuées dans les milieux qu'elle peut fréquenter.

Tableau 6 : Comparaisons de l'abondance de quelques espèces communes entre le nord et le sud du département.

ESPECES	nombre de stations	nombre de contacts		(B)/(A)	Z	p
		(A)	(B)			
Tourterelle des bois						
Nord	24	38	1,58			
Sud	40	76	1,85	1,10	0,27 (NS)	
Alouette des champs						
Nord	18	51	2,83			
Sud	34	130	3,82	0,95	0,34 (NS)	
Bergeronnette printanière						
Nord	3	10	3,33			
Sud	9	15	1,67	0,60	0,55 (NS)	
Troglodyte						
Nord	29	59	2,03			
Sud	31	56	1,81	1,48	0,14 (NS)	
Merle noir						
Nord	32	89	2,78			
Sud	51	103	2,02	3,39	0,0007 *	
Grive musicienne						
Nord	28	42	1,50			
Sud	26	36	1,33	1,20	0,23 (NS)	
Fauvette des jardins						
Nord	11	12	1,09			
Sud	15	19	1,27	0,74	0,46 (NS)	
Fauvette à tête noire						
Nord	30	58	1,93			
Sud	38	71	1,87	0,41	0,68 (NS)	
Pouillot véloce						
Nord	22	39	1,77			
Sud	37	53	1,43	2,15	0,03 *	
Bruant proyer						
Nord	10	14	1,40			
Sud	24	54	2,25	2,06	0,04 *	
Tourterelle des bois						
M. agricoles (1)	15	22	1,47			
M. boisés (3)	16	18	1,13	(1)+(3) vs (2)+(4)		
M. mixtes (2)	21	46	2,19	2,72	0,006 *	
M. humides (4)	13	28	2,15			

Z = statistique de Mann-Whitney ; p = seuil de probabilité
(NS) = différence non significative ; * = différence significative

La différence d'abondance entre les deux parties du département (tableau 6) est significative pour le Bruant proyer, plus abondant dans le Sud, et pour le Merle noir et le Pouillot véloce, plus abondants dans le Nord. Elle n'a pas pu être établie pour la Tourterelle des bois, l'Alouette des champs, la Bergeronnette printanière, le Troglodyte, la Grive musicienne, la Fauvette à tête noire et la Fauvette des jardins, malgré de légères différences apparentes et une écologie qui pouvait laisser prévoir une répartition hétérogène. Les variations observées pour d'autres espèces sont discutées dans la liste systématique commentée (chapitre suivant), sans toutefois avoir donné lieu à des tests statistiques. Les différences de fréquence ou d'abondance observées peuvent s'expliquer par la structure des boisements et leur xérophilie, et dans quelques cas par un biais causé par l'échelonnement des dates de relevés (cf § 2.2).

Pour la Tourterelle des bois, nous avons de plus comparé son abondance dans les quatre types de milieux : cette espèce est non seulement plus fréquente dans les milieux mixte ou humides, mais elle s'y rencontre de plus en nombres significativement plus élevés.

II. 3. Liste commentée des espèces

Cette liste ne comprend que les espèces nicheuses du département, avérées ou potentielles. Celles, très nombreuses, observées lors de leurs migrations mais n'appartenant pas à l'avifaune nicheuse régionale ne seront pas considérées ici. C'est le cas notamment des limicoles, dont les dates estivales de migration recoupent la saison de nidification. Exception est faite pour certains rapaces, en raison des risques particuliers qu'ils encourent avec les lignes électriques (cf Avertissement).

Le nombre entre parenthèses qui suit le nom d'espèce correspond à sa fréquence d'apparition dans nos relevés. Ce nombre n'a qu'une valeur indicative et est loin de représenter la répartition réelle des espèces. Plus significatif bien que non exhaustif, le nombre total de localités où l'espèce a été observée est parfois mentionné dans le texte. Quelques espèces choisies pour leur sensibilité aux lignes électriques bénéficient de plus d'une cartographie de leurs observations, lorsque l'on pouvait considérer qu'elle reflétait assez bien la réalité. Effectuée à partir d'observations dispersées, cette cartographie est forcément incomplète. Sa précision dépend en premier lieu de la précision des informations. De plus, nous sommes restés volontairement vagues dans la localisation des espèces rares, pour des raisons de sécurité.

II. 3. 1. Espèces nicheuses certaines ou possibles (1987 - 1992)

Grèbe huppé *Podiceps cristatus* (1)

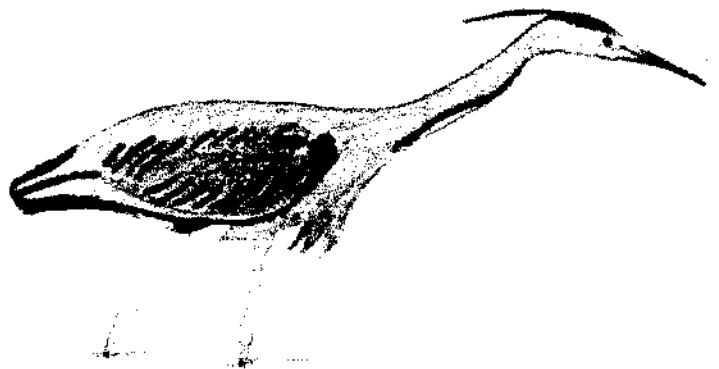
Ayant besoin de plans d'eau de quelque étendue, le Grèbe huppé n'est pas très répandu en Essonne. Ses principaux sites de nidification sont l'étang de Saclay, les étangs de la basse vallée de l'Essonne entre Ballancourt et Mennecy, les retenues de l'Orge à Bruyères-le-Châtel et à Saulx-les-Chartreux, les balastières de la vallée de la Seine. Cela signifie qu'il est quasiment absent de la moitié sud-ouest du département, hormis quelques couples cantonnés sur des étangs isolés (Moulineux, Boigneville). La population globale du département de l'Essonne peut avoisiner les 200 couples.

Grèbe castagneux *Tachybaptus ruficollis* (3)

Fréquentant les étangs même de petites dimensions, mais aussi les rivières, le Grèbe castagneux est beaucoup plus abondant que ne le laissent penser les 10 données recueillies. Il est commun le long de la Juine et de l'Essonne, loin en amont jusqu'aux limites du département, ainsi que sur l'Orge.

Héron cendré *Ardea cinerea* (6)

Il n'existe à ce jour [1992] que deux colonies de reproduction connues dans le département, l'une à Angervilliers, l'autre à Fontenay-le-Vicomte, toutes deux situées dans des parcs privés de châteaux. La première, découverte en 1987 avec 18 couples, en compte 80 en 1992 ; la seconde était forte de 12 à 20 couples en 1991 (ECOSPHERE 1991). Il est très probable que quelques couples isolés passant inaperçus se reproduisent ici ou là, en particulier dans les propriétés privées



des vallées de la Juine et de l'Essonne. Des oiseaux au statut mal défini sont observés en période estivale dans toutes les vallées et zones humides du département, ainsi qu'en plaine (friches, champs).

Blongios nain *Ixobrychus minutus* (1)

Ce héron dont les populations françaises régressent fortement subsiste en Essonne dans les marais de Fontenay-le-Vicomte, d'Itteville et à l'étang de Saclay. Discrets, d'autres couples échappent probablement encore à notre connaissance, notamment dans les vallées de la Juine et de l'Essonne (Echarcon, Vert-le-Petit,...). Quoiqu'il en soit, les étangs de Fontenay-le-Vicomte et de Mennecy restent, avec au moins 10 couples recensés en 1991 (ECOSPHERE 1991), le premier site de nidification de cette espèce en Ile-de-France.

Cygne tuberculé *Cygnus olor*

D'origine semi-domestique, les cygnes se reproduisant en Essonne sont localisés surtout dans la zone urbaine et péri-urbaine (une dizaine de couples dans la région de Draveil à Evry, *vide* Cl. Hadancourt), et ont été notés ces dernières années dans une vingtaine de localités. Ils occupent des plans d'eau artificiels (balastières de la vallée de la Seine, bassins de retenues, étangs privés ou en zone urbaine), parfois des rivières ou des marais. Ils peuvent alors être considérés comme "sauvages".

Bernache du Canada *Branta canadensis*

Un couple s'est reproduit en 1989 à Saclay. Cette espèce ne fait pas partie de la faune indigène.

Canard colvert *Anas platyrhynchos* (4)

Seul canard réellement commun et abondant dans la région, il est présent en Essonne partout où il y a de l'eau, jusque sur des mares ou fossés au milieu des champs.

Sarcelle d'hiver *Anas crecca*

Cette sarcelle, qui reste rare en Ile-de-France, trouve dans les marais de la vallée de la Juine des milieux à sa convenance, puisqu'elle a été signalée nicheuse possible, selon les années, à Itteville, Fontenay-le-Vicomte, Saint-Vrain. La nidification a été prouvée à Auvers-Saint-Georges en 1985.

Sarcelle d'été *Anas querquedula*

Nicheuse possible en 1991 dans les marais de Fontenay-le-Vicomte (ECOSPHERE 1991), qui constituent pour toutes les espèces de canards un site potentiel de nidification de premier ordre, malheureusement non suivi.

Canard souchet *Anas clypeata*

Un couple a niché à Saclay et peut-être au marais d'Itteville en 1987, ainsi que dans les marais de Fontenay-le-Vicomte / Mennecy en 1991.

Fuligule morillon *Aythya fuligula*

Deux couples se sont reproduits en 1991 à Fontenay-le-Vicomte et un autre à Draveil. La nidification a été probable à Itteville en 1986 et 1988. Ce sont là les premiers cas notés dans ce département, pour une espèce en expansion lente en Ile-de-France. Des observations réalisées près de Saint-Vrain sont en revanche attribuées à des oiseaux échappés de captivité.

Buse variable *Buteo buteo* (3)

La Buse est aujourd'hui présente dans la plupart des massifs boisés de quelque importance (secteurs de Milly-la-Forêt, Angervilliers, Dourdan, Sénart, coteaux boisés de Chamarande et Etréchy, Ballancourt, Champmotteux ...), sans pour autant être abondante. Nous l'avons nous-mêmes observée dans 8 localités, dont 1 nid occupé. Même si l'on admet une sensible augmentation d'effectifs au cours de la dernière décennie, les deux couples recensés lors de l'enquête de 1979/1982 (Voisin *in* Thiollay et Terrasse 1984) étaient certainement bien en-deçà de la réalité. La population essonniennne actuelle pourrait avoisiner la vingtaine de couples.

Epervier d'Europe *Accipiter nisus* (4) (fig. 3)

Après une période de grande rareté dans les années 60 et 70, l'Epervier regagne peu à peu le terrain perdu, sans pour autant retrouver son abondance passée. Nicheur confirmé ou très probable en au moins 11 localités, observé en chasse en 10 autres localités, au nord jusqu'à Marcoussis, il doit être répandu irrégulièrement dans l'ensemble du département. L'enquête FIR/UNAO sus-citée ne donnait qu'un seul couple pour le département en 1979.

Autour des palombes *Accipiter gentilis*

Le seul indice de présence de cet oiseau en période de nidification est un juvénile tué dans la région de Vayres s/Essonne en 1988. Un couple se serait donc reproduit dans le département au moins cette année-là. Il y a eu également une observation près de Milly-la-Forêt.

Bondrée apivore *Pernis apivorus* (2) (fig. 3)

Contrairement à d'autres espèces de rapaces, la Bondrée ne semble pas avoir montré de signes de croissance au cours des dix dernières années. Observée en au moins 11 localités en 1992,

elle reste donc à un niveau d'abondance comparable à celui de la Buse (20-30 couples ?) et conforme à l'estimation de 1982. Elle est répartie dans les massifs et coteaux boisés du sud et de l'ouest du département, évitant la proximité de l'agglomération parisienne (bien qu'un couple ait niché à Saclay en 1991).

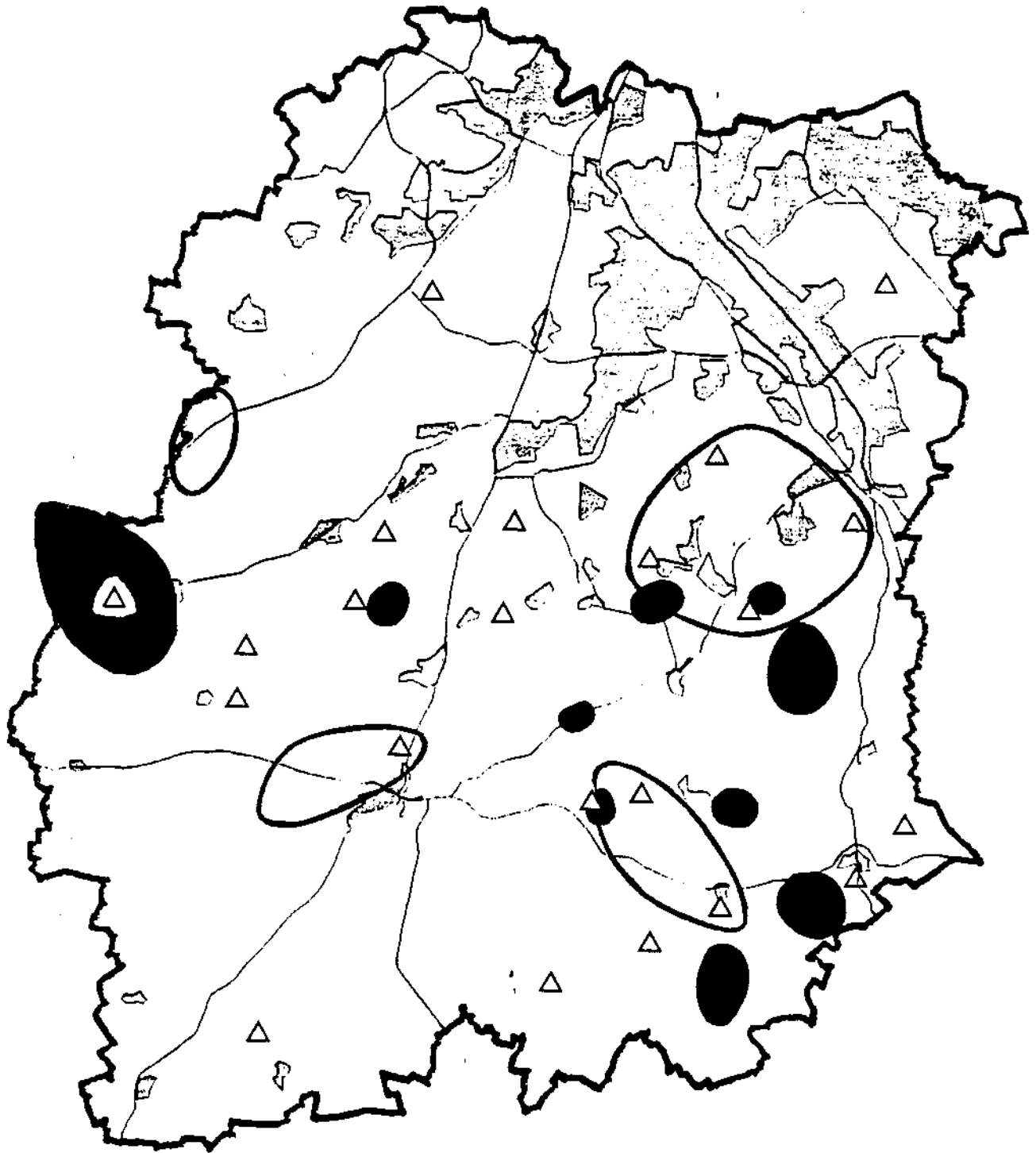


Figure 3 : Répartition de l'Epervier d'Europe, de la Bondrée apivore et du Faucon hobereau dans l'Essonne (en grisé : zones urbanisées)

- △ Epervier : observation 1989-1992
- Bondrée apivore : secteurs d'observation en 1992
- Faucon hobereau : secteurs d'observation 1990-1992

Busard des roseaux *Circus aeruginosus* (1) (fig. 4)

Après une phase de croissance au cours des années 80, le Busard des roseaux semble "marquer le pas" en Essonne comme dans d'autres départements français. La population essonnienne compte 5 à 10 couples, tous au sud d'une ligne Dourdan - Arpajon - Créteil, mais pourrait en abriter le double (marais avec roselières, cultures de céréales). En 1992, il n'a été noté qu'en 4 localités, et pour la première fois le couple établi depuis au moins 8 ans dans le marais d'Itteville était absent.

Busard Saint-Martin *Circus cyaneus* (fig. 4)

En 1992, 5 couples ont été suivis dans le secteur situé au sud de la route Etampes - Milly-la-Forêt (Association L'Engoulement). Un nombre équivalent doit être réparti entre le secteur de plaines situé à l'est de La Ferté-Aiais et celui d'Etampes - Authon-la-Plaine. Ce busard fréquente en Essonne les cultures céréalières entrecoupées de bosquets, ailleurs également les coupes forestières, les jeunes plantations de pins et les landes boisées.

Busard cendré *Circus pygargus* (2) (fig. 4)

Le "renouveau" des populations de rapaces en Ile-de-France ne concerne pas le Busard cendré, qui avec seulement 6 observations en 1992 (au nord-ouest d'Etrechy, au nord-est de La Ferté-Aiais où un couple était sans doute cantonné, et dans le secteur de Mespuits où deux couples présents n'ont apparemment pas niché), est l'un des oiseaux les plus menacés en Essonne. Il a également été noté en 1990 et 1991 dans le secteur d'Authon-la-Plaine. Ce busard ne niche dans notre région que dans les grandes cultures céréalières.

Faucon hobereau *Falco subbuteo* (2) (fig. 3)

Bien que restant peu courantes, les observations de ce faucon sont régulières en Essonne depuis quelques années, mais l'absence d'indices sérieux et le grand rayon d'action des oiseaux en chasse n'ont à ce jour pas permis de localiser leurs sites de nidification. Un couple serait cantonné dans les marais de Fontenay-le-Vicomte, et pourrait être à l'origine des observations effectuées entre Bondoufle, Mennecy et Ballancourt. Des contacts répétés entre Maisse et Vayres-sur-Essonne semblent indiquer un autre canton.

Faucon crécerelle *Falco tinnunculus* (8)

Rapace diurne le plus commun de l'Essonne, ses effectifs et sa répartition actuels ne sont pas connus avec précision, en raison de la grande variété de milieux qu'il peut occuper et faute d'être correctement recensé par les observateurs. La population nicheuse du département était estimée à 14-24 couples en 1979, à l'exclusion des plateaux du sud désertés par l'espèce (Voisin in Thiollay et Terrasse 1984). Erreur d'appréciation à l'époque ou réelle remontée des effectifs, ce milieu semble aujourd'hui au moins partiellement reconquis, puisque nous avons noté le Faucon crécerelle en plus de 30 localités, sans compter les zones urbanisées du nord du département, où il est également fréquent. Il niche dans toutes sortes de milieux, excepté au coeur des massifs forestiers, c'est l'un des oiseaux les plus sensibles aux risques d'électrocution.

Perdrix rouge *Alectoris rufa*

Situées sensiblement au nord de la limite normale de l'aire de répartition de l'espèce, les Perdrix rouges de l'Essonne sont probablement issues d'oiseaux introduits pour la chasse. Toutefois, elles se maintiennent sur au moins 3 sites (Vayres-sur-Essonne, Ballancourt, Boissy-le-Cutté), principalement dans des sablières.

Perdrix grise *Perdix perdix* (8)

La Perdrix grise est commune et même abondante dans toutes les zones cultivées. Il est malheureusement difficile de faire la part des oiseaux véritablement sauvages et de ceux issus de "repeuplements" pour la chasse.

Caille des blés *Coturnix coturnix* (1)

La caille ne se rencontre en Essonne que sur les grands plateaux céréaliers du sud, exceptionnellement ailleurs, avec des effectifs variables d'année en année. Alors qu'environ 50 chanteurs avaient été recensés en 30 localités de Beauce en 1990 (J.-L. Naudin), l'espèce arrivée tardivement est restée rare en 1992 (seulement 15 contacts).

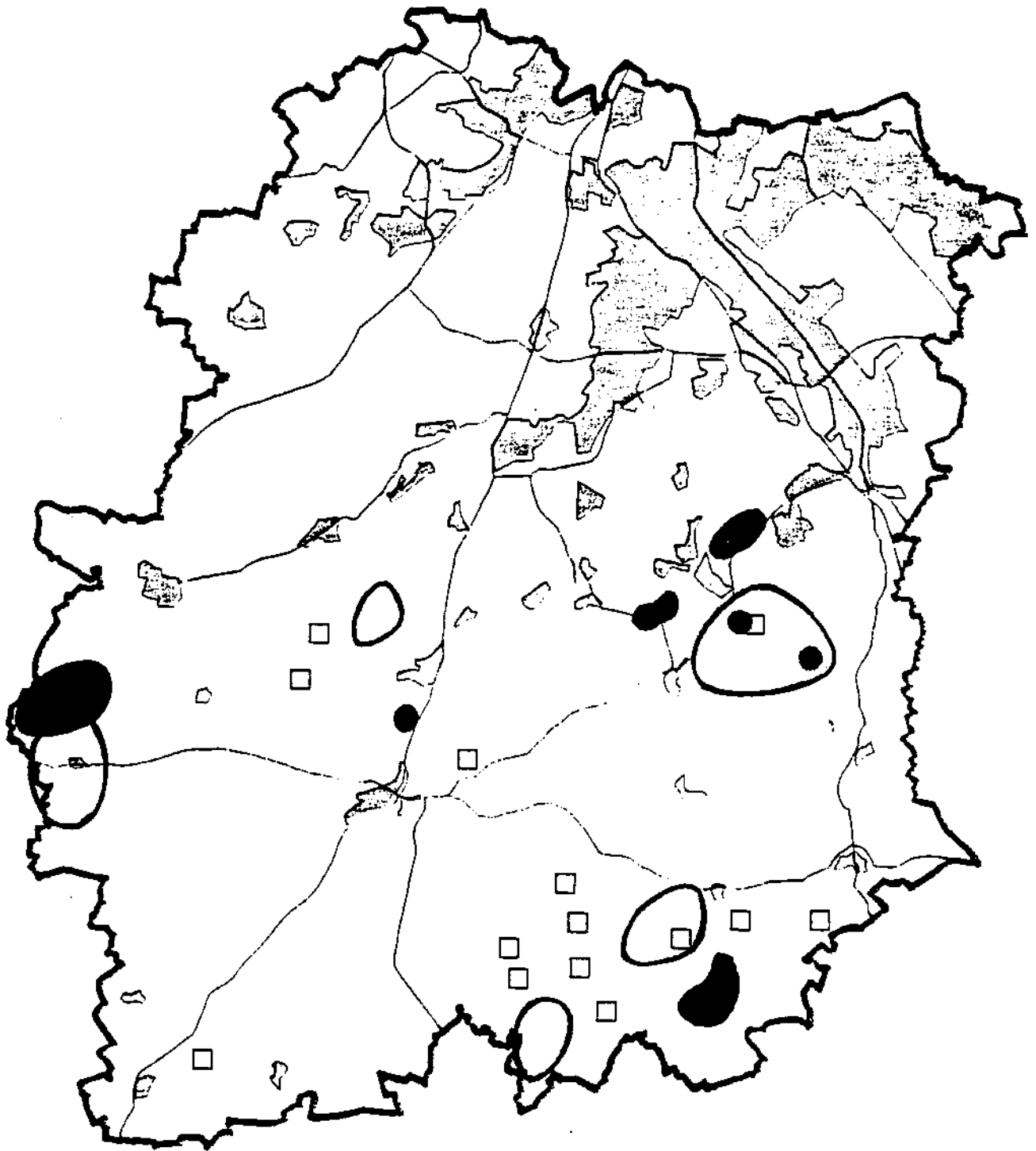





Figure 4 : Répartition des busards dans l'Essonne

-  Busards des roseaux : secteurs d'observation 1990-1992
-  Busard Saint Martin : observations en 1992
-  Busard cendré : secteurs d'observation 1990-1992

Faisan de Colchide *Phasianus colchicus* (24)

Le Faisan est commun dans l'Essonne, un peu plus fréquent dans la moitié sud. Il se reproduit librement dans les bois, les marais, les lisières, mais cette population "sauvage" est malheureusement régulièrement renforcée par des oiseaux d'élevage relâchés pour la chasse.

Râle d'eau *Rallus aquaticus*

Alors qu'il était commun et abondant dans les années 80, par exemple au marais d'Itteville, une succession d'hivers froids a décimé la population régionale. Actuellement il n'est connu qu'à Draveil et dans la vallée de l'Essonne, où il reste rare (à Fontenay-le-Vicomte et de La Ferté-Alais à Buno-Bonnevaux).

Poule d'eau *Gallinula chloropus* (12)

Très commune dans tous les milieux humides (étangs, marais, mares mais aussi bords de rivières) du département.

Foulque macroule *Fulica atra* (4)

Commune sur les étangs du département, la Foulque n'est qu'occasionnelle sur les rivières et bassins de faible surface. Elle est de ce fait nettement moins abondante que la Poule d'eau.

Outarde canepetière *Otis tetrax* (fig. 5)

Alors qu'elle comptait une centaine d'individus dans les années 70 (G.E.P.A.N.A. 1991), la population d'Outardes du département est aujourd'hui des plus réduites, puisqu'elle ne paraît plus subsister depuis 1990 qu'au sud et au nord de Mespuits, où le nombre d'individus n'excède probablement pas 3 ou 4 oiseaux. Jusqu'en 1989, quelques-uns étaient encore contactés entre Etréchy et Authon-la-Plaine, ainsi que dans le secteur de Méréville - Angerville et sur l'aérodrome de Brétigny-sur-Orge (G.E.P.A.N.A. 1991, de la Brunetière 1991). Encore la reproduction n'est-elle pas certaine, les observations ne concernant que des mâles. La population essonniennne d'Outardes, qui constitue la limite nord de l'aire de répartition de l'espèce, semble vouée à disparaître dans les prochaines années si des actions urgentes de gestion du milieu ne sont pas entreprises.

Vanneau huppé *Vanellus vanellus* (1)

Exceptés 3 couples probables signalés à Saint Maurice-Montcouronne en 1989, le vanneau n'est pas connu en temps que nicheur dans le département de l'Essonne. L'oiseau vu le 25/06/92 à Janvry ("Plaine du Déluge") pouvait être déjà en dispersion postnuptiale, bien que le milieu, composé de cultures, lui convienne pour nicher.

Petit Gravelot *Charadrius dubius*

Le Petit Gravelot est un nicheur rare et occasionnel en Essonne, les derniers cas de nidification recensés concernant 3 couples à Saulx-les-Chartreux en 1986, 1 couple à Vert-le-Grand en 1988, à Etampes jusqu'en 1990 et à Ballancourt jusqu'en 1991. Le caractère éphémère des milieux artificiels où il niche (carrières, friches industrielles ou terrains en chantier) limitent les possibilités d'installation durable.

Bécasse des bois *Scolopax rusticola*

Nicheuse localisée et peu abondante en Ile-de-France (Barailler 1986), la Bécasse n'est présente dans l'Essonne en période de reproduction que dans le massif des Trois Pignons (le Coquibus), en forêts de Dourdan et de Sénart, secondairement sur les coteaux autour de Vayres-sur-Essonne et dans le bois de La Roche Turpin (Fontenay-les-Bris). Elle aurait été notée à Janville-sur-Juine et à Valpuiseaux.

Oedicnème criard *Burhinus oedicnemus* (fig. 5)

Les sites d'observation régulière de l'Oedicnème en Essonne sont rares et concentrés en Beauce, dans l'extrême Sud du département : environs de Mespuits, Champmotteux et Gandevilliers, jusqu'à Valpuiseaux et la ferme Danjouan en 1987 et 1988. Une autre zone de nidification se situe dans le sud-ouest : Corbreuse, Authon-la-Plaine. Hormis une nidification possible à Ballancourt en 1989 et 1991, les observations plus septentrionales ne concernent que des migrants ou des oiseaux en dispersion post-nuptiale.

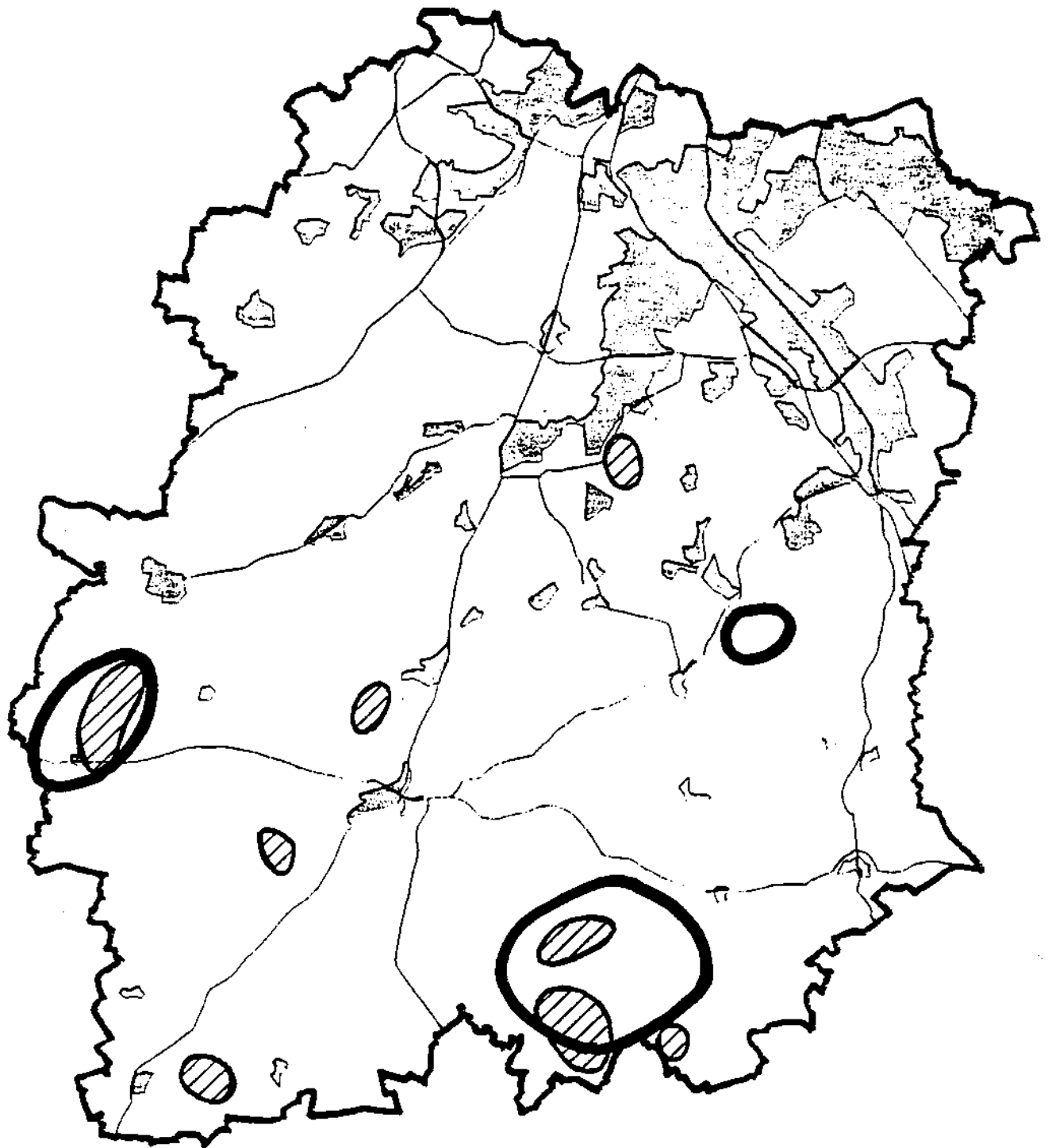




Figure 5 : Répartition de l'Outarde et de l'Oedicnème dans l'Essonne

-  Outarde canepetière : secteurs d'observation 1987-1992
-  Oedicnème criard : secteurs d'observation 1987-1992

Mouette rieuse *Larus ridibundus* (3)

Elle n'est connue nicheuse que sur la balastière de Saintry-sur-Seine en milieu urbain, d'où proviennent peut-être les adultes et juvéniles visibles dès le mois de juillet sur les étangs de la Juine et de l'Essonne (Itteville, Vert-le-Petit).

Pigeon "biset" *Columba "livia"* (non noté)

Le véritable Pigeon biset n'existe pas en Ile-de-France, où il est représenté par les souches domestiques et semi-domestiques citadines et de ferme.

Pigeon colombin *Columba oenas* (8)

Oiseau discret et peu noté par les observateurs, le Pigeon colombin est assez commun dans tous les massifs forestiers, marais et peupleraies pourvus d'arbres âgés offrant des cavités. Les chênaies pubescentes trop basses et les boisements homogènes de pins ne lui conviennent pas. Nous l'avons observé en 17 localités. Nous ne savons pas si il niche également sur des bâtiments, comme c'est le cas à Paris.

Pigeon ramier *Columba palumbus* (88)

En première position par sa fréquence d'apparition dans nos relevés, le Pigeon ramier est effectivement très abondant en Essonne, et uniformément répandu du nord au sud et dans tous les types de milieux.

Tourterelle des bois *Streptopelia turtur* (64)

La Tourterelle des bois semble trouver en Essonne les conditions optimales à son installation. Elle est particulièrement abondante sur les lisières, dans les vallées humides et les bosquets isolés sur plateaux. Sa fréquence et sa densité sont plus élevées dans les milieux mixtes ou humides, sans différence significative entre le nord et le sud du département. Nous estimons très grossièrement l'effectif total départemental entre 2000 et 3000 couples.

Tourterelle turque *Streptopelia decaocto* (8)

Mieux que nulle autre espèce, la Tourterelle turque caractérise l'avifaune des milieux habités, étant strictement inféodée aux constructions (coopératives agricoles) et habitations humaines. En Essonne, elle est présente dans tous les grands et petits villages et les fermes du Sud, parfois en nombre impressionnant (exemple à Prunay-sur-Essonne). Moins abondante dans la partie nord-ouest du département, elle pénètre également dans la zone urbaine de la grande couronne parisienne.

Coucou gris *Cuculus canorus* (44)

Il est répandu dans tout le département, avec une densité et une fréquence maximales dans les milieux humides ou forestiers.

Hibou moyen-duc *Asio otus* (1) (fig. 6)

Répandu dans toutes les zones rurales du département (lisières, bosquets), le Hibou moyen-duc a été noté entre 1990 et 1992 dans 24 localités, au nord jusqu'à Villiers-le-Bâcle (Saclay en 1991), Bondoufle et la forêt de Sénart.

Chouette chevêche *Athene noctua* (fig. 6)

20 à 30 couples de Chouette chevêche sont actuellement connus dans l'Essonne, pour une population globale estimée à 40 couples au moins (L. Frébet, com. pers.). L'essentiel de cette population est rassemblé au nord d'une ligne allant de Menecy à Etrechy et à Dourdan, et à l'est de l'autoroute A10 (et probablement dans le secteur de Limours-Les Molières).

Chouette hulotte *Strix aluco*

Présente dans tous les milieux boisés et même en ville grâce aux parcs et jardins plantés d'arbres, la Chouette hulotte est de loin le plus commun des rapaces nocturnes du département et de la région.



Chouette effraie *Tyto alba*

Bien que largement répandue selon les gardes et techniciens de la FICEVY, la Chouette effraie paraît répartie très irrégulièrement dans le département de l'Essonne : Etiolles, vallées de la Juine (Bouray-sur-Juine) et de l'Essonne (entre La Ferté-Alais et Maisse), entre Saulx-les-Chartreux et Bruyères-le-Châtel, à Angervilliers, Dourdan et La Forêt-le-Roi. Sa présence dans la région de Champmotteux serait à confirmer.

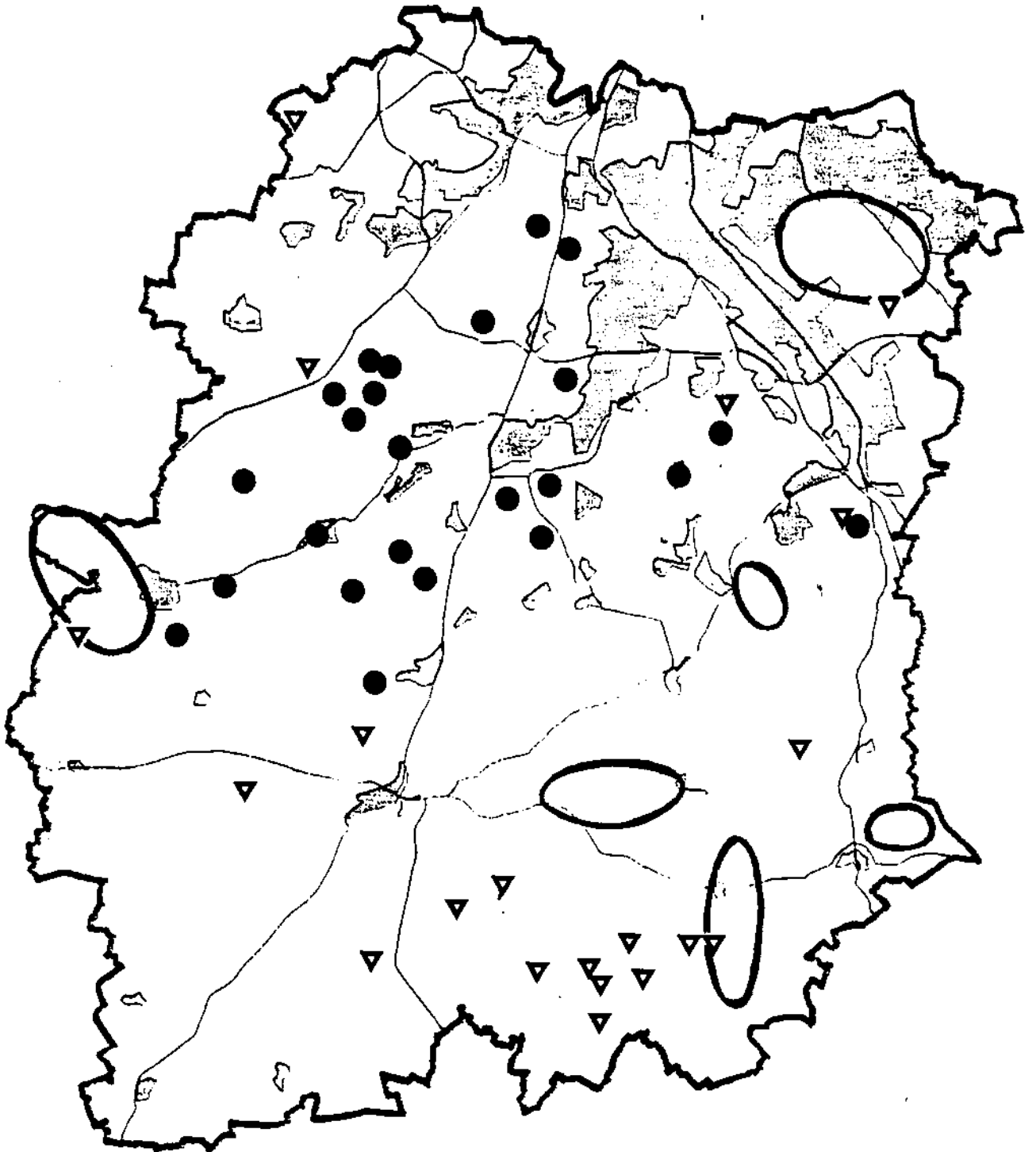


Figure 6 : Répartition de la Chouette chevêche, du Hibou moyen-duc et de l'Engoulevent dans l'Essonne

- Chouette chevêche : présence confirmée en 1992
- ▽ Hibou moyen-duc : observations en 1992
- Engoulevent : présence confirmée en 1992

Engoulevent d'Europe *Caprimulgus europaeus* (fig. 6)

Fréquentant les landes forestières à callune, les coupes ou plantations claires de pins, l'Engoulevent a une distribution réduite en Essonne, disséminée dans le domaine du chêne pubescent à la faveur de boisements clairs. Il est connu dans la région de Milly-la-Forêt (massif des Trois Pignons et bois périphériques), sur les coteaux boisés de la vallée de l'Essonne entre Bouville, Vayre-sur-Essonne et Buno-Bonnevaux, et jusqu'à Ballancourt. Deux couples présents en forêt de Dourdan sont dépendants du régime forestier appliqué aux parcelles.

Martinet noir *Apus apus* (non noté)

Nicheur abondant dans les villes et villages.

Martin-pêcheur *Alcedo atthis* (4)

Le martin-pêcheur peut être observé sur la plupart des étangs et cours d'eau du département, sans que l'on sache le plus souvent si il s'y reproduit réellement, le nid pouvant être assez éloigné des lieux de pêche. Celui-ci a été trouvé en 1988 à Janville s/Juine (Gillevoisin), mais curieusement jamais dans les sablières occupées par les colonies d'Hirondelles de rivage. A défaut d'un effort de prospection particulier le long des cours d'eau, l'importance de la population nicheuse du département est difficile à estimer.

Guêpier d'Europe *Merops apiaster* (1)

La population essonnienne de Guêpiers oscille entre 25 et 30 couples environ, renfermant l'essentiel des effectifs de toute l'Ile-de-France. Elle est répartie dans 5 sites (sablières parfois encore en exploitation) dont 4 sont régulièrement occupés par 3 à une quinzaine de couples.

Huppe fasciée *Uppupa epops*

Très rare en Essonne malgré le caractère thermophile de ce département, qui devrait lui convenir, la Huppe n'a été trouvée en 1992 qu'en 4 localités : plaine du Coquibus (1 couple nicheur), Valpuseaux, extrémité sud de la vallée de l'Eclimont (Fontenette) et, plus inattendu, un couple nicheur à Limours. Une autre observation en avril à Mespuits devait concerner un migrateur. Elle avait été notée les deux années précédentes à Vayres-sur-Essonne et à Etampes, sans indice de reproduction.

Pic vert *Picus viridis* (31)

Pic épeiche *Dendrocopos major* (26)

Pic épeichette *Dendrocopos minor* (6)

Les trois pics les plus communs sont répandus dans tout le département, avec une distribution semblable : forêts, bosquets, parcs et jardins, vergers, le Pic vert étant toutefois moins forestier et plutôt sur les lisières. Les trois espèces sont également présentes en zone périurbaine. Passant facilement inaperçu en raison de sa faible taille, le Pic épeichette doit être à peine moins fréquent que les autres.

Pic cendré *Picus canus*

Le Pic cendré, le plus rare des pics de l'Essonne, a été signalé en forêt de Sénart et dans les bois alentours, dans les Trois Pignons (Coquibus), ainsi que très localement dans les vallées de l'Essonne (Courdimanche) et de la Juine (Auvers-Saint-Georges). Sa présence dans la région de Dourdan est incertaine.

Pic noir *Dryocopus martius* (2)

Assez répandu en Essonne, le Pic noir occupe tous les massifs forestiers situés entre Fontainebleau (Milly-la-Forêt) et Etrechy, ainsi que les forêts de Dourdan, de Sénart et de La Roche Turpin (Fontenay-les-Briis). Un oiseau sans doute en dispersion a été noté à Gif-sur-Yvette.

Pic mar *Dendrocopos medius*

Il n'est connu avec certitude que dans le massif des Trois Pignons (Coquibus) et en forêt de Dourdan, mais sa présence est probablement masquée ici ou là par celle du Pic épeiche, omniprésent.

Torcol fourmilier *Jynx torquilla*

Passée l'époque du chant en avril, le Torcol devient presque impossible à recenser, c'est pourquoi sa répartition est méconnue en Essonne. Présent en 1988 et 1989 à Verrières-le-Buisson, il doit l'être également dans les massifs boisés au moins de la moitié sud du département, mais reste de toute façon peu commun.

Cochevis huppé *Galerida cristata*

Il est peut-être abusif de penser que le Cochevis est présent dans tous les villages de la Beauce essonnoise : il n'a été trouvé en 1992 qu'en 13 localités dont 8 au sud de la latitude d'Etampes. On peut toutefois leur adjoindre une douzaine d'autres sites occupés les années précédentes, situés tant en milieu rural qu'en zone urbaine (Massy, Verrières-le-Buisson, Egly, La Norville ...). Le Cochevis colonise les abords de villages et de fermes et les terrains incultes (parkings, zones industrielles, échangeurs routiers), à raison d'un ou deux couples par localité.

Alouette des champs *Alauda arvensis* (52)

L'Alouette est très commune dans tous les milieux cultivés de l'Essonne, particulièrement sur les plaines ou plateaux de grande culture. Son abondance varie localement de 2 ou 3 individus contactés par station en monoculture de céréales, à plus de 5, voire 16 oiseaux en présence de betteraves, légumineuses et luzerne (exemple : station n° 18, Champcueil).

Hirondelle de rivage *Riparia riparia* (non notée)

Les effectifs départementaux d'Hirondelles de rivage fluctuent annuellement : environ 700 couples en 1990, 600 en 1991 et 950 en 1992, répartis en 9 à 10 colonies principales (M. Czajkowski, com. pers.). Celles-ci sont établies dans des sablières en cours d'exploitation, réparties exclusivement dans le quart sud-est du département (à l'est de la RN 20 et au sud de Corbeil), ainsi que dans un secteur restreint entre Montlhéry et Limours.

Hirondelle de cheminée *Hirundo rustica* (non notée)**Hirondelle de fenêtre *Delichon urbica* (non notée)**

Ces deux hirondelles ne nichent que sur ou dans des bâtiments, la première surtout en milieu rural (fermes, villages mais aussi un peu en zones pavillonnaires périurbaines), la seconde également en milieu urbain. Elles sont toutes deux très communes en Essonne.

Pipit des arbres *Anthus trivialis* (7)

Plus forestier que le farouze, le Pipit des arbres habite les landes forestières à callune et les boisements clairs de bouleaux et de pins, les clairières, plus rarement les lisières en bordure de pelouses acidophiles et les coteaux calcaires. Il est peu répandu en Essonne.

Pipit farouze *Anthus pratensis* (8)

Assez commun dans le sud, c'est le seul oiseau susceptible de caractériser l'avifaune des pelouses xérophiles en lisières de bois de pins ou sur coteau calcaire. Il est rare dans le nord, parfois présent en milieu cultivé.

Bergeronnette printanière *Motacilla flava* (12)

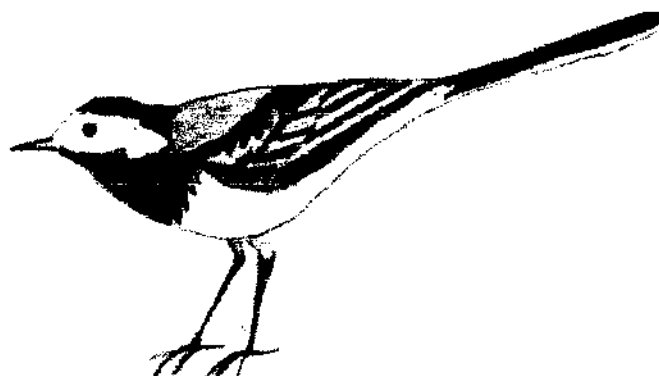
Originellement cantonnée aux prairies humides, la Bergeronnette printanière s'est si bien adaptée aux cultures de céréales qu'elle est très commune dans les milieux cultivés de l'Essonne. Sa répartition n'est toutefois pas homogène, n'ayant été notée que dans 38 % des relevés en milieu agricole. Localement abondante dans le secteur assez humide situé à l'est d'Arpajon, elle est également bien représentée sur les plateaux du sud.

Bergeronnette des ruisseaux *Motacilla cinerea* (1)

Inféodée aux cours d'eau, cette espèce a été observée en période de reproduction entre 1987 et 1992 sur la Juine à Saint Fiacre et à Janville-sur-Juine, sur la Renarde à St Sulpice-de-Favières et sur l'Orge à Dourdan, où des indices plus concluants de nidification devraient être recherchés.

Bergeronnette grise *Motacilla alba* (5)

Espèce commune, nous l'avons rencontrée dans 31 localités, fréquentant préférentiellement les étangs et plans d'eau aménagés ou non, ainsi que les carrières et sablières. Elle adopte secondairement tout autre milieu semi-ouvert, qu'il soit humide, rocheux ou anthropisé.



Pie-grièche écorcheur *Lanius collurio*

Malgré une attention particulière, nous n'avons pu trouver aucune pie-grièche cette année. Elle serait présente (sous réserves) à Echarcon et au sud de Maisse ; un couple a niché de 1988 à 1991 à Verrières-le-Buisson, et en 1987 à Saclay. La situation de cette espèce en Essonne paraît bien précaire, surtout si l'on considère les oiseaux vus en tout début de saison comme des migrateurs possibles (Puisselet-le-Marais). Le développement des friches devraient lui être favorable, mais ne sera peut-être pas suffisant pour enrayer son déclin.

Troglodyte mignon *Troglodytes troglodytes* (60)

Très commun en milieu boisé, il doit sa forte fréquence d'apparition dans nos relevés (et le nombre de contacts par station, plus élevé que celui d'autres espèces) en partie à son chant puissant. Il semble sensiblement plus fréquent dans la moitié nord-ouest du département, où il a été noté dans 90 % des stations en milieu boisé, mixte ou humide, contre 69 % dans le sud-est.

Accenteur mouchet *Prunella modularis* (18)

Assez commun, l'Accenteur apparaît plus fréquent dans la moitié nord-ouest (10 stations sur 41) que dans la moitié sud-est du département (8/65), ce qui s'explique par le caractère plus sec de cette dernière. Il est présent essentiellement dans les milieux mixtes ou "humides", beaucoup plus rarement en milieux strictement boisés ou agricoles.

Traquet pâtre *Saxicola torquata* (4)

Avec seulement 20 sites occupés par le Traquet pâtre signalés en 1992, nous l'avons trouvé singulièrement peu fréquent. Ce recensement n'est bien sûr pas exhaustif, mais traduit néanmoins une rareté anormale en regard de la multitude de milieux disponibles (friches, bocage, talus des routes, prairies, coupes forestières,...).

Rougequeue noir *Phoenicurus ochruros*

Le Rougequeue noir est lié en Essonne aux milieux bâtis, où il trouve un substitut à son habitat rocheux originel. Ce dernier est encore occupé çà et là (carrières, tas de pierres), mais le Rougequeue noir peut être considéré comme un oiseau caractéristique des villes, villages et fermes de l'Essonne. Il y est tout aussi fréquent que le Serin cini, mais avec une densité moindre toutefois.

Rougequeue à front blanc *Phoenicurus phoenicurus* (2)

Comme pour le Rossignol (cf. infra), le Rougequeue à front blanc n'a pas pu être recensé correctement sur une grande partie du département. Localement commun (massif des Trois Pignons, coteaux boisés de la vallée de l'Essonne au sud de La Ferté-Alais), il reste dans l'ensemble peu fréquent. Il apprécie en particulier les boisements clairs de chênes pubescents mêlés de bouleaux ; il est également présent en forêt de Dourdan.

Rougegorge *Erithacus rubecula* (44)

Très commun, le Rougegorge semble légèrement plus fréquent dans la partie nord du département. Il a été contacté dans 76 % des stations forestières.

Rossignol philomèle *Luscinia megarhynchos* (22)

Les dates tardives de nos derniers relevés n'ont pas permis d'apprécier correctement l'abondance réelle du Rossignol dans la moitié nord-ouest du département. Il est en fait commun dans tous les milieux boisés du département, rare en revanche dans les parcs urbains dépourvus de sous-bois ou trop fréquentés par des chats.

Merle noir *Turdus merula* (83)

Grive musicienne *Turdus philomelos* (55)

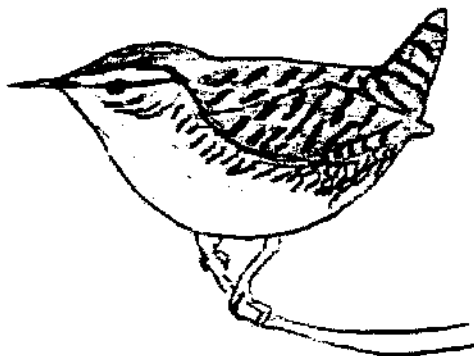
Répondus et très communs dans l'Essonne, ces deux oiseaux très apparentés présentent néanmoins quelques différences de répartition et de fréquence : la Grive musicienne est surtout forestière (présente dans 73 % des stations en milieu boisé) alors que le Merle, partout plus fréquent, a été noté également dans tous les relevés en milieu mixte ou humide. Moins méfiant, il est également commun en milieu urbanisé et montre une forte préférence pour la moitié nord-ouest du département, prédominance non significative chez la Grive musicienne. Par sa fréquence globale, le Merle noir se place en seconde position après le Pigeon ramier, tandis que la Grive musicienne arrive au neuvième rang.

Grive draine *Turdus viscivorus* (5)

Répandue dans tout le département (milieux boisés, peupleraies) mais nettement moins commune que les deux espèces précédentes, la Grive draine a vu, de plus, sa fréquence sous-estimée en raison de son activité vocale plus précoce en saison.

Bouscarle de Cetti *Cettia cetti* (3)

Auparavant commune dans toutes les zones humides bordées de fourrés, décimée par les vagues de froid des années 80, la Bouscarle montre quelque difficulté à regagner le terrain perdu : elle n'a été notée depuis 1990 qu'en faible nombre et dans 8 localités, dont 4 sont situées dans la vallée de l'Essonne.

**Locustelle tachetée *Locustella naevia* (3)**

Peu connue, cette espèce n'est pourtant pas rare en Essonne, mais localisée. Elle habite des friches herbacées ou peu buissonnantes, plus exceptionnellement des haies ou des coupes forestières, et devrait profiter au moins dans un premier temps de la déprise agricole.

Phragmite des joncs *Acrocephalus schoenobaenus* (3)

Subissant un déclin marqué, le Phragmite des joncs est peu répandu en Essonne, où ses effectifs ne doivent pas dépasser la centaine de couples. Il est relativement abondant au marais d'Itteville ainsi qu'à Bruyères-le-Châtel (où son avenir est incertain), plus disséminé dans la vallée de l'Essonne (Fontenay-le-Vicomte, Boutigny).

Rousserolle verderolle *Acrocephalus palustris* (1)

Après sa nidification en 1988 et 1989 à Verrières-le-Buisson, la découverte de cette espèce sur trois autres sites (Marcoussis, Etampes et Milly-la-Forêt) est une nouveauté pour le département, et traduit peut-être une expansion régionale (cf. 20 stations découvertes dans la région de Meaux-77, Malignat et Persuy 1991, p.127). Toutefois l'importance de cette population est probablement sous-évaluée en raison de la relative discrétion de cette rousserolle et de l'insignifiance des habitats qu'elle peut coloniser : friches ou prairies humides buissonnantes, terrains vagues, roselières résiduelles envahies de plantes rudérales, etc ... Sa présence était également possible en 1988 à Janville-sur-Juine.

Rousserolle effarvate *Acrocephalus scirpaceus* (9)

Malgré des exigences écologiques peu marquées (phragmitaies même réduites ou buissonnantes), la Rousserolle effarvate est relativement peu répandue en Essonne. A l'exception de l'étang de Saclay, elle n'est présente et commune que le long des vallées pourvues de marais (Essonne, Juine, Orge et Renarde), mais manquerait totalement dans la région de Dourdan.

Rousserolle turdoïde *Acrocephalus arundinaceus*

Espèce en forte régression actuellement en France, la Rousserolle turdoïde, qui a besoin de roselières inondées en bordure d'étang, a disparu du marais d'Itteville et de l'étang de Saclay en 1983. Elle ne subsiste plus qu'à Bruyères-le-Châtel avec 1 seul couple.

Hypolaïs polyglotte *Hippolais polyglotta* (16)

L'Hypolaïs est commune sur les lisières et les zones buissonnantes, autour des bosquets épargnés par les cultures comme dans les secteurs de recolonisation forestière après une coupe.

Fauvette des jardins *Sylvia borin* (26)

Très commune dans tout le département (hormis les zones urbanisées), elle n'apparaît néanmoins que dans 27 % des relevés en milieu non agricole et seulement dans 20 % des stations forestières. Cela traduit des exigences écologiques particulières (fourrés et taillis bas), mais peut-être aussi une mauvaise situation des populations de Fauvettes des jardins en 1992.

Fauvette à tête noire *Sylvia atricapilla* (68)

Très commune dans tous les bois et forêts du département, à l'exception des bois de pins de l'extrême sud, elle apparaît dans 88 % de nos relevés en milieu non agricole (et dans toutes les

stations en milieux humides, témoignant ainsi de leur caractère boisé). Elle pénètre également en milieu urbain à la faveur des grands parcs offrant des espaces peu entretenus.

Fauvette babillarde *Sylvia curruca*

Rare dans l'Essonne, la Fauvette babillarde n'a été entendue chanter (donc nicheuse possible) qu'en 5 sites entre 1990 et 1992 : Saclay, Gif-sur-Yvette, Igny, Villemoisson-sur-Orge et Milly-la-Forêt. Elle serait donc plus répandue dans la moitié nord du département. Elle devrait être recherchée dans d'autres sites favorables, pourvus en particulier de haies épaisses de prunelliers.

Fauvette grisette *Sylvia communis* (16)

Cette fauvette qui colonise les buissons est répandue de façon discontinue et hétérogène dans les milieux favorables, atteignant sur un site d'Orly une densité de 37 couples/10 ha (Vansteenwegen 1990).

Fauvette pitchou *Sylvia undata*

Débordant sur l'Essonne avec 3 couples cantonnés sur la plaine du Coquibus (obs. F. Charron), la population isolée de la forêt de Fontainebleau permet d'inscrire cette espèce sur la liste de l'avifaune du département.

Pouillot fitis *Phylloscopus trochilus* (19)

Le Pouillot fitis est apparemment beaucoup moins répandu que le véloce, surtout dans la moitié nord du département. S'il est vrai que le fitis est particulièrement commun dans les bois secs du sud et que les boisements denses et élevés du nord lui conviennent moins, cette disparité nord/sud a pu être accentuée par les dates respectives de nos relevés dans ces deux secteurs.

Pouillot véloce *Phylloscopus collybita* (59)

C'est le plus commun des pouillots, habitant tous les lieux boisés de l'Essonne. Par sa fréquence d'apparition dans nos relevés, il fait partie des 10 espèces les plus courantes, sans disparité claire dans sa répartition (il est apparemment plus fréquent dans le sud, mais avec un nombre de contact par station significativement plus élevé dans le nord).

Pouillot de Bonelli *Phylloscopus bonelli* (8)

Lié à la présence de pins (mêlés ou non de feuillus), le Pouillot de Bonelli est commun dans la moitié sud de l'Essonne (coteaux calcaires, bosquets de pins, chênaies pubescentes mêlées de résineux), et très localisé dans le nord où il n'a pas été signalé plus haut que Dourdan et Saint-Chéron.

Pouillot siffleur *Phylloscopus sibilatrix* (13)

Aimant chanter en volant d'un perchoir à l'autre, le Pouillot siffleur a besoin d'une structure précise de sous-bois, qu'il trouve dans la plupart des forêts de feuillus du département, du nord comme du sud, y compris en chênaie pubescente.

Roitelet huppé *Regulus regulus* (2)

Roitelet triple-bandeau *Regulus ignicapillus*

Les deux roitelets ne sont pas rares en Essonne, mais leurs distribution et abondance sont mal cernées. Le premier, qui est étroitement associé à la présence de conifères, paraît plus répandu que le second, que nous n'avons contacté durant notre étude qu'en forêt de Cheptainville (mais qui est connu aussi à Janville-sur-Juine, au moins).

Gobemouche gris *Muscicapa striata* (5)

Le faible nombre de contacts avec cet oiseau très discret n'est pas du tout représentatif de sa distribution réelle. Il est en fait commun dans tout le département, non seulement dans les bois et parcs, mais aussi en zone périurbaine (Verrières-le-Buisson par exemple).

Mésange à longue queue *Aegithalos caudatus* (2)

Espèce commune dans les bois, les zones humides (saulaies), les parcs et lisières.

Mésange nonnette *Parus palustris* (5)

Mésange boréale *Parus montanus* (2)

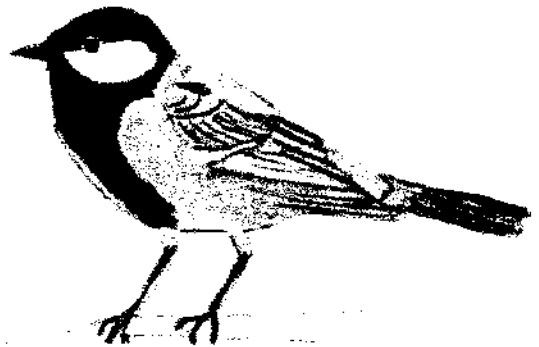
Ces deux mésanges facilement confondues ont une distribution très mal connue en Essonne. La nonnette doit être assez commune (certainement très sous-notée par nous-mêmes), remplacée dans les marais par la boréale. Les deux espèces semblent cohabiter dans les bois secs du sud.

Mésange huppée *Parus cristatus* (11)**Mésange noire *Parus ater* (1)**

Associées l'une comme l'autre aux conifères, la Mésange huppée et la Mésange noire sont souvent observées sur les mêmes sites, bien que la première, notée en une vingtaine de localités, semble sensiblement plus répandue que la seconde.

Mésange bleue *Parus caeruleus* (41)**Mésange charbonnière *Parus major* (45)**

Les mésanges bleue et charbonnière sont parmi les oiseaux les plus communs et doivent à leur faible taille de n'être pas mieux placées dans l'ordre de fréquence d'apparition dans les points d'écoute. Elles sont présentes dans tous les bois et forêts, parcs et jardins, en ville comme dans les marais ou sur les coteaux calcaires, avec toutefois un léger déséquilibre apparent en faveur du nord du département.

**Sittelle torchepot *Sitta europaea* (27)****Grimpereau des Jardins *Certhia brachydactyla* (17)**

Communs dans les lieux boisés, la Sittelle et le Grimpereau présentent une forte préférence pour le nord-ouest du département, puisqu'ils y ont été notés respectivement dans 62 % et 34 % des stations en milieu non agricole, contre 16 % et 13 % seulement dans la partie sud-est.

Bruant proyer *Miliaria calandra* (17)

Le Bruant proyer est l'hôte caractéristique des cultures, en particulier de céréales. Très répandu sur les plateaux du sud, où plusieurs comptages le long des routes ont donné en moyenne 2 chanteurs au kilomètre, il est pratiquement absent des vallons entourés de coteaux boisés. Nous l'avons contacté en tout en une cinquantaine de localités, totalisant 99 individus ou couples, ce qui est très en-deçà de la réalité.

Bruant jaune *Emberiza citrinella* (28)

Le Bruant jaune est beaucoup plus commun que le Bruant zizi, puisqu'il est à la fois plus généraliste sur le plan de son biotope, et qu'il se trouve en densités plus fortes. Nous l'avons ainsi observé dans 52 localités réparties dans l'ensemble du département, arrivant en dix septième position par sa fréquence d'apparition dans les relevés (26 %). Ceux-ci concernent essentiellement les milieux mixtes (19/28), et seulement occasionnellement les milieux agricoles à la faveur de haies ou buissons, les coupes forestières ou les marais. Il est pratiquement absent de la zone périurbaine.

Bruant zizi *Emberiza cirius* (3)

Habitant les zones bocagères, les coteaux calcaires et les pelouses à genévriers et pins, les potagers plantés de quelques arbres et particulièrement les jardins, le Bruant zizi est répandu dans la moitié sud du département, surtout autour des villages. Espèce thermophile, il est nettement plus rare dans la moitié nord, bien qu'il ait niché à Verrières-le-Buisson, Orsay et Gif-sur-Yvette. En 1992, il a été noté dans 17 localités, avec généralement 1 ou 2 couples par localité. La concentration la plus forte a été trouvée à Valpuiseaux, avec 5 ou 6 chanteurs cantonnés dans les hameaux composant ce village et sur la pelouse xérophile qui le domine.

Bruant des roseaux *Emberiza schoeniclus* (6)

La distribution départementale du Bruant des roseaux est liée à celle des zones humides. Il est par conséquent relativement peu répandu en Essonne.

Pinson des arbres *Fringilla coelebs* (64)

Plus forestier que le Verdier, le Pinson est réellement abondant en Essonne et fait partie des cinq espèces les plus fréquemment notées.

Verdier d'Europe *Carduelis chlonis* (24)

Commun et présent dans tout le département, le Verdier fréquente les jardins, les parcs et bosquets. Les villages, les milieux "humides" faiblement boisés et les milieux mixtes lui conviennent donc davantage que les milieux densément boisés.

Chardonneret élégant *Carduelis carduelis* (11)

Linotte mélodieuse *Carduelis canabina* (16)

Plus encore que le Verdier, la Linotte affectionne les milieux ouverts (friches buissonnantes, haies) et le Chardonneret, les jardins. Ce dernier semble particulièrement commun dans les vallées humides et habitées du sud. Ces deux espèces n'ont pas été notées dans les stations forestières.

Serin cini *Serinus serinus* (17)

C'est l'oiseau caractéristique des villes et villages, bien qu'on le rencontre aussi dans certains milieux "naturels" tels que pépinières, coteaux calcaires ou pelouses acidophiles. Extrêmement commun, il doit être présent dans tous les villages de l'Essonne sans exception, et pénètre dans la banlieue parisienne à la faveur des espaces verts, même très réduits.

Bouvreuil *Pyrrula pyrrula* (21)

Compte tenu de sa faible détectabilité, le Bouvreuil est plutôt bien placé par sa fréquence dans nos relevés. Il est assez répandu dans les lieux boisés ou semi-boisés.

Grosbec casse-noyaux *Coccothraustes coccothraustes* (8)

Forestier et peu démonstratif hormis lors de ses déplacements, le Grosbec est plus commun qu'il ne paraît et doit être présent dans la plupart des bois de feuillus suffisamment élevés, jusqu'en périphérie de l'agglomération parisienne. Des bandes de 70 individus ou plus ont été observées en fin d'été à Janville-sur-Juine.

Moineau domestique *Passer domesticus* (5)

Contrairement à une idée reçue, le Moineau domestique ne se rencontre pas exclusivement près des habitations humaines, bien qu'il y soit particulièrement abondant. Il niche aussi dans les carrières et sablières où il occupe d'anciens terriers d'Hirondelles de rivages ou de Guépriers, dans les marais pourvus d'arbres morts, plus rarement en lisière de forêt.

Moineau friquet *Passer montanus* (3)

Beaucoup moins commun que prévu, ce moineau n'a été trouvé qu'en 9 localités : zones humides, abords de villages en milieux "mixtes". Il n'a jamais été observé près des fermes parmi les bandes de Moineaux domestiques, et paraît totalement absent des plateaux du sud du département.

Etourneau sansonnet *Sturnus vulgaris* (44)

L'Etourneau est extrêmement répandu et abondant dans les marais boisés, les parcs et les forêts peuplés de pics qui lui procurent les trous indispensables à sa nidification.

Loriot d'Europe *Oriolus oriolus* (23)

Le Loriot est assez commun dans les bois et forêts de l'Essonne, et le fait que nous l'ayons noté deux à trois fois plus souvent dans le sud que dans le nord du département est sans doute lié aux dates de nos relevés. C'est dans les milieux humides boisés qu'il est le plus fréquent.

Geai des chênes *Garrulus glandarius* (19)

Le Geai est probablement présent dans tous les bois, bosquets et jusque dans les parcs urbains.

Pie bavarde *Pica pica* (27)

La Pie est omniprésente dans les lieux semi-ouverts (lisières, bocages, vallées, marais), en particulier autour ou dans les agglomérations. Selon de nombreuses personnes, ses effectifs auraient fortement augmenté ces dernières années, mais ce n'est sans doute vrai qu'en ville, et aucun comptage ni étude sérieuse ne sont venus appuyer cette affirmation. En tout état de cause, ses effectifs ne semblent pas excessifs, cette notion elle-même étant pour le moins trop souvent subjective. Elle n'a ainsi été notée que dans 1/4 de nos relevés, avec un ou deux couples par station.

Choucas des tours *Corvus monedula* (4)

Nichant dans de gros arbres creux, dans des cheminées ou des bâtiments en pierres (églises, châteaux, tours), le choucas est surtout présent en ville, sur les châteaux et dans les vieux platanes qui les accompagnent parfois. Il a été noté en 1992 dans 12 localités, en dehors du milieu urbain de la grande couronne parisienne.

Corbeau freux *Corvus frugilegus* (2)

En 1990, 13 colonies totalisant environ 900 couples étaient recensées dans le département par le CORIF (Thauvin 1991). La moitié de ces colonies est située dans la vallée de l'Orge, deux seulement ont été trouvées dans la moitié sud du département (en Beauce, à Angerville et Méréville). La plupart sont établies dans des peupleraies le long des rivières, parfois en milieu urbain. Nos seuls contacts avec l'espèce au cours de nos relevés concernaient des rassemblements sur des décharges ou des prairies.

Corneille noire *Corvus corone* (62)

Commune dans tous les milieux, la Corneille doit néanmoins à sa forte taille, à sa voix sonore et à ses déplacements en terrain découvert, d'être si souvent repérée et d'arriver ainsi au sixième rang dans nos relevés.

II. 3. 2. Espèces non nicheuses mais observées en période de reproduction, ou ayant cessé de niché avant 1987**Grand cormoran *Phalacrocorax carbo***

Bien que cette espèce ne niche pas (ou pas encore) dans le département, elle est observée toute l'année sur l'étang de Saclay.

Fuligule milouin *Aythya ferina*

Excepté un cas de nidification possible à Itteville en 1984, ce canard n'est pas connu nicheur dans le département.

Aigle botté *Hieraaetus pennatus*

Alors qu'il n'avait jamais été observé auparavant dans le département, ce rapace a donné lieu à deux observations exceptionnelles, le 28/05 (un oiseau en chasse) et le 11/07/92, dans le même secteur. Ces observations ne permettent pas d'attribuer à ces oiseaux un statut local ou régional. Notons toutefois que l'espèce a été vue cette année dans trois autres secteurs de l'Ile-de-France. Les sites orléanais de reproduction paraissent un peu trop éloignés pour expliquer un tel afflux, et la nidification de ce rapace dans les grands massifs forestiers régionaux n'est pas à exclure.

Milan royal *Milvus milvus*

Régulier en migration mais non nicheur en Ile-de-France, le Milan royal a néanmoins été vu par deux fois à Ballancourt, en juillet et août 1992.

Milan noir *Milvus migrans*

Bien que les populations françaises soient en augmentation et que quelques couples se reproduisent depuis peu dans les départements voisins d'Ile-de-France, le Milan noir ne niche pas encore, à notre connaissance, en Essonne. Un individu à Fontenay-le-Vicomte et un autre dans le même secteur au printemps et en été 1991 d'une part, et deux observations successives au printemps 1992 à Puiset-le-Marais d'autre part, constituent des indices encourageants. Les bois du Sud du département ainsi que les vallées et leurs zones humides boisées lui conviendraient en effet tout à fait.

Balbuzard pêcheur *Pandion haliaetus*

Même si les deux observations réalisées les 18/05 et 31/07/92 à Buno-Bonnevaux ne concernent que des migrateurs ou, au mieux, un individu estivant non nicheur, le Balbuzard doit être mentionné ici en raison de sa forte sensibilité aux risques d'électrocution, de par son habitude à se percher au sommet des pylônes pour se reposer ou pour manger sa proie. C'est un migrateur régulier, qui fréquente préférentiellement les vallées susceptibles de lui procurer des lieux de pêche.

Bécassine des marais *Gallinago gallinago*

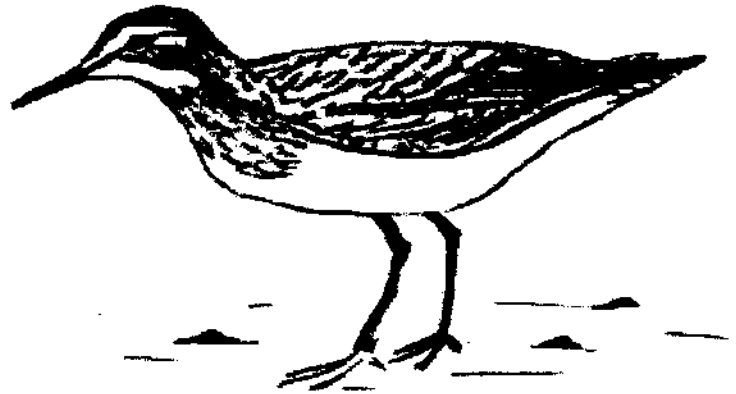
Unique tentative de cantonnement dans le département, plusieurs oiseaux ont stationné tardivement et ont paradé au printemps 1986 sur une prairie humide du château de Gillevoisin (Janville-sur-Juine), sans suite malheureusement.

Chevalier guignette *Actitis hypoleucos*

Les observations de cette espèce en saison de reproduction ne sont pas significatives, des migrateurs pouvant être observés tout au long de l'année. Rappelons toutefois qu'elle a été découverte nicheuse dans les Yvelines et qu'une meilleure prospection des rivières révélerait peut-être sa présence en Essonne également.

Hibou petit-duc *Otus scops*

La présence exceptionnelle d'un chanteur à Mespuits en mai-juin 1988 est restée sans lendemain. Cette espèce à affinités méditerranéennes pourrait fort bien apparaître à nouveau et se reproduire sur un coteau sec, sur une lisière de bois de pins ou dans un village du sud du département.



Cisticole des joncs *Cisticola juncidis*

Cette fauvette a niché à Verrières-le-Buisson en 1980, alors qu'elle était en phase de pleine expansion en France. Quelques hivers froids ont eu raison de ces pionniers et ont repoussé loin vers le Sud la limite septentrionale de l'aire de nidification de l'espèce.

Gobemouche noir *Ficedula hypoleuca*

Jusqu'à preuve du contraire, et hormis une nidification ponctuelle à Ris-Orangis en 1970, le Gobemouche noir, qui habite pourtant la forêt de Fontainebleau toute proche, ne fait pas partie de l'avifaune nicheuse de l'Essonne. Les observations estivales de cet oiseau en quelques points du département (forêt de Sénart, vallée de la Louette) ne permettent pas d'établir avec certitude sa nidification locale, en raison d'une migration automnale précoce et souvent en famille.

Beccroisé des sapins *Loxia curvirostra*

Le Beccroisé apparaît dans notre région lors d'"invasions", à la suite desquelles il peut occasionnellement se reproduire, comme ce fut le cas en 1983-84.

II. 4. Degré de rareté et répartition des espèces par milieu

Il est toujours délicat d'attribuer un milieu particulier à une espèce d'oiseau, car elle est rarement assez spécialisée : un oiseau comme un rapace par exemple, nichant en milieu boisé, fréquentera les milieux ouverts environnants lors de ses déplacements et de sa recherche de nourriture. D'autres, comme les passereaux, pourront coloniser les milieux humides ou urbanisés si la présence de quelques arbres leur suffit. Dans le tableau qui suit (tableau 7), nous nous sommes attachés à ne tenir compte que de l'habitat le plus couramment utilisé pour la nidification. Qui plus est, cette classification traduit la situation rencontrée en Essonne et ne s'applique pas forcément à d'autres régions françaises. Il n'empêche que la classification proposée reste très approximative et forcément imparfaite.

Le statut international des espèces fait référence à l'Annexe 1 de la directive n° 79/409 du Conseil des Communautés Européennes concernant la conservation des oiseaux sauvages. Il stipule que ces espèces "font l'objet de mesures de conservation spéciales concernant leur habitat, afin d'assurer leur survie et leur reproduction ...". Il s'agit d'espèces rares et vulnérables au niveau européen.

Les informations relatives au statut national des espèces sont tirées du "Livre Rouge" (de Beaufort 1983), qui répertorie les espèces les plus menacées, à divers titres, sur le territoire national. Même si leur situation a pu évoluer depuis lors, le Livre Rouge reste dans l'ensemble un élément de référence sur le statut des espèces d'oiseaux en France. Seuls la Buse et le Faucon crécerelle, mentionnés dans ce livre, n'ont pas été repris ici.

Tableau 7 : Statut régional, national et européen et répartition par milieu des espèces nicheuses de l'Essonne

P : espèce protégée en France (Loi de 1976 relative à la protection de la nature)

E : rareté de niveau européen (espèce inscrite à l'Annexe 1 de la directive n° 79/409/CCE)

F : rareté de niveau national (espèce menacée ou ayant subi une forte régression en France)

statut régional :

TR	: très rare :	1-10	couples en Ile-de-France	} estimations d'après Dejonghe et Kovacs (1987) et Ecosphère (1991)
R	: rare :	10-100	" "	
AR	: assez rare :	100-250	" "	
AC	: assez commune :	250-1000	" "	
C	: commune :	qqs milliers	" "	
*	: estimation personnelle			

	espèce protégée	niveau de rareté			habitat				
		européen	national	régional	milieux agricoles	milieux mbtes	milieux boisés	milieux humides	milieux bâtis
Grèbe huppé	P			AC				+	
Grèbe castagneux	P			AC				+	
Héron cendré	P			AR	(+)			+	
Biongios nain	P	E	F	TR				+	
Cygne tuberculé				R				+	
Bemache du Canada	P			TR*				+	
Canard colvert				C				+	
Sarcelle d'hiver			F	R				+	
Sarcelle d'été			F	TR				+	
Canard souchet				TR				+	
Fuligule morillon				TR				+	
Buse variable	P			R		+	+		
Epervier d'Europe	P		F	R		+	+		
Autour des palombes	P		F	TR*		+	+		
Bondrée apivore	P	E	F	AR		+	+		
Busard des roseaux	P	E	F	R*	+			+	
Busard Saint-Martin	P	E	F	R*	+	+			
Busard cendré	P	E	F	TR*	+				
Faucon hobereau		P	F	TR		+		+	
Faucon crécerelle	P			AC	+	+			+
Perdrix rouge				R*	+	+			
Perdrix grise				C*	+	+			
Caillie des blés			F	AR*	+				
Faisan de Colchide				C	+	+	+	+	
Râle d'eau				AR				+	
Poule d'eau				C				+	
Foulque macroule				AC				+	
Outarde canepetière	P	E	F	TR*	+				
Vanneau huppé				AR*	+			+	
Petit Gravelot				AR*		(+)		(+)	
Bécasse des bois				R*			+		
Oedicnème criard	P	E	F	R*	+	+			
Mouette rieuse				AC*				+	
Pigeon "biset"				TC					+
Pigeon colombin				AC		+	+	(+)	
Pigeon ramier				TC	+	+	+		
Tourterelle des bois				C	+	+	(+)	+	
Tourterelle turque				C					+
Coucou gris	P			C			+	+	
Hibou moyen-duc	P			AR		+			
Chouette chevêche	P		F	AR*		+			
Chouette hulotte	P			C		+	+		(+)
Chouette effraie	P			AR	(+)	+			+
Engoulevent d'Europe	P	E		AR*		(+)	+		

	espèce protégée	niveau de rareté			habitat				
		européen	national	régional	milieux agricoles	milieux mixtes	milieux boisés	milieux humides	milieux bâts
Martinet noir	P			TC					+
Martin-Pêcheur	P	E	F	AR				+	
Guêpier d'Europe	P			R*		+		(+)	
Huppe fasciée	P		F	R*		+	(+)		
Pic vert	P			C		+	+		
Pic épeiche	P			C		+	+		
Pic épeichette	P			AC		+	+		
Pic cendré	P	E		R			+		
Pic noir	P	E		AR			+		
Pic mar	P	E		R			+		
Torcol fourmilier	P		F	R		+	+		
Cochevis huppé	P			AC*		+			+
Alouette des champs				TC	+	+			
Hirondelle de rivage	P			C		+			
Hirondelle de cheminée	P			TC					+
Hirondelle de fenêtre	P			TC					+
Pipit des arbres	P			C		+	+		
Pipit farouche	P			C*	+	+			
Bergeronnette printanière	P			C	+	+			
Bergeronnette des ruisseaux	P			R				+	
Bergeronnette grise	P			AC		+		+	
Pie-grièche écorcheur	P	E	F	R*		+			
Troglodyte mignon	P			TC		+	+	(+)	
Accenteur mouchet	P			TC		+	+		
Traquet pâtre	P			C*	(+)	+			
Rougequeue noir	P			C					+
Rougequeue à front blanc	P			C*		(+)	+		
Rougegorge	P			TC		(+)	+		
Rossignol philomèle	P			TC		(+)	+		
Merle noir				TC		+	+		(+)
Grive musicienne				TC		+	+		
Grive draine				C		+			
Bouscarle de Cetti	P			R				+	
Locustelle tachetée	P		F	AC*		+	(+)	(+)	
Phragmite des joncs	P		F	AR				+	
Rousserolle verderolle	P			AC*		+		+	
Rousserolle effarvatte	P			AC				+	
Rousserolle turdoïde	P			R				+	
Hypolaïs polyglotte	P			C		+			
Fauvette des jardins	P			C		+	+		
Fauvette à tête noire	P			TC		+	+		
Fauvette babillarde	P			AR		+			
Fauvette grisette	P			C		+			
Fauvette pitchou	P			R			(+)		
Pouillot fitis	P			C		+	+		
Pouillot véloce	P			TC		+	+		
Pouillot de Bonelli	P			AC*		(+)	+		
Pouillot siffleur	P			C*			+		
Roitelet huppé	P			C		(+)	+		
Roitelet triple-bandeau	P			AC*			+		
Gobemouche gris	P			AC		+	+		+
Mésange à longue queue	P			C		+	+		
Mésange nonnette	P			C*		(+)	+		
Mésange boréale	P			AC		(+)	+	+	
Mésange huppée	P			AC*			+		
Mésange noire	P			AC*			+		
Mésange bleue	P			TC		+	+		
Mésange charbonnière	P			TC		+	+		
Sittelle torchepot	P			TC		(+)	+		
Grimpereau des jardins	P			TC		(+)	+		
Bruant proyer	P			TC*	+	(+)			
Bruant jaune	P			TC	(+)	+			
Bruant zizi	P			AC*		+			(+)
Bruant des roseaux				AC				+	

	espèce protégée	niveau de rareté			habitat				
		européen	national	régional	milieux agricoles	milieux mixtes	milieux boisés	milieux humides	milieux bâtis
Pinson des arbres	P			TC		+	+		
Verdier d'Europe	P			TC		+	(+)		
Chardonneret élégant	P			C		+			
Linotte mélodieuse	P			TC		+			
Serin cini	P			C		+			+
Bouvreuil	P			C		+	+		
Grosbec casse-noyaux	P			AC		+	+		
Moineau domestique				TC		(+)		(+)	+
Moineau friquet	P			C		+		(+)	+
Etourneau sansonnet				TC		+	+		+
Loriot jaune	P			AC		(+)	+		
Geai des chênes				C			+		
Pie bavarde				TC		+			+
Choucas des tours				C		+			+
Corbeau freux				C	+	(+)			
Corneille noire				C	(+)	+	+		(+)
(Espèces non nicheuses)									
Grand cormoran	P		F	TR*				+	
Fuligule milouin				TR*				+	
Aigle botté	P	E	F	-		(+)	+		
Milan royal	P	E	F	-		+			
Milan noir	P	E		TR		+		+	
Balbusard pêcheur	P	E	F	-				+	
Bécassine des marais			F	-				+	
Chevalier guignette	P		F	TR*				+	
Hibou petit-duc	P			-		+			
Cisticole des joncs	P			-	(+)	+			
Gobemouche noir					AR*			+	
Beccroisé des sapins	P			-		(+)	+		

Malgré les réserves exprimées plus haut, quelques espèces d'oiseaux semblent inféodées à un milieu naturel particulier, et peuvent dès lors le caractériser. Ce sont :

Milieux agricoles :

Busard cendré

Caille des blés

Outarde canepetière

Milieux "mixtes" :

Hibou moyen-duc

Hypolaïs polyglotte

Chouette chevêche

Fauvette babillarde

Hirondelle de rivage

Fauvette grissette

Pie-grièche écorcheur

Verdier d'Europe

Grive draine

Chardonneret élégant

Linotte mélodieuse

Milieux boisés :

Bécasse des bois

Pouillot siffleur

Pic cendré

Roitelet triple-bandeau

Pic noir

Mésange huppée

Pic mar

Mésange noire

(Fauvette pitchou)

Geai des chênes

Milieux humides :

Grèbe huppé

Râle d'eau

Grèbe castagneux

Poule d'eau

Blongios nain

Foulque macroule

Cygne tuberculé

Mouette rieuse

Bernache du Canada

Martin-Pêcheur

Canard colvert

Bergeronnette des ruisseaux

Sarcelle d'hiver

Bouscarle de Cetti

Sarcelle d'été

Phragmite des joncs

Canard souchet

Rousserolle effarvate

Fuligule morillon

Rousserolle turdoïde

Bruant des roseaux

Milieux bâtis :

Pigeon "biset"

Tourterelle turque

Martinet noir

Hirondelle de fenêtre

Rougequeue noir

Les milieux humides sont naturellement les mieux individualisés par leur cortège d'espèces particulières. La Fauvette pitchou habite en Essonne une lande forestière, mais cette espèce n'est pas typique des milieux boisés en général. Le cas des milieux "mixtes" est délicat dans la mesure où cette dénomination regroupe des milieux différents tels que bocage, lisières, coteaux calcaires ou encore friches ou carrières ; c'est ainsi que l'Hirondelle de rivage côtoie dans la liste la Pie-grièche écorcheur ou la Fauvette babillarde, oiseaux caractéristiques des milieux bocagers proprement dits.

En ce qui concerne le statut régional des espèces associées aux différents milieux, ce sont les milieux humides qui rassemblent le plus grand nombre d'espèces rares ou très rares en Ile-de-France. La survie de ces espèces dépend étroitement du maintien de leur habitat, lui-même très menacé partout en France et plus particulièrement en Ile-de-France. Une attention particulière doit donc leur être accordée, et leur présence dans un secteur donné du département de l'Essonne doit être un élément décisif dans tout projet de protection ou d'aménagement du milieu.

II. 5. Discussion

La liste qui précède établit à 124 le nombre d'espèces se reproduisant plus ou moins régulièrement dans le département de l'Essonne, plus 12 espèces observées en période de reproduction mais non nicheuses actuellement, dans l'état de nos connaissances. Ce nombre est tout à fait correct pour un département de plaine, non côtier et dépourvu de certains milieux très particuliers tels que prairies inondables ou landes humides pouvant abriter des espèces spécialisées. Pour comparaison, la Mayenne, département essentiellement bocager, abrite 120 espèces nicheuses, la Sarthe et la Charente, aux milieux naturels plus variés, sont créditées respectivement de 133 et de 130 à 144 espèces nicheuses, soit des nombres à peu près comparables au nôtre (Groupe Sarthois Ornithologique 1991, Mayenne-Nature-Environnement 1991, Sardin 1991). La proximité de l'agglomération parisienne ne handicape donc pas de manière fondamentale le département de l'Essonne, sur le plan de la diversité avifaunistique.

Parmi les espèces citées, 60 peuvent être qualifiées de communes à l'échelon régional et national, 32 de rares ou très rares en Ile-de-France selon les critères retenus par ECOSPHERE et par Dejonghe et Kovacs (1987). Ces dernières sont pour la plupart également considérées comme menacées au plan national, d'où l'importance que revêt leur présence en Essonne. Au minimum 13 espèces présentes dans l'Essonne sont de plus inscrites à l'Annexe 1 de la directive européenne relative à la conservation des oiseaux sauvages. Cela signifie qu'elles doivent faire l'objet de mesures spéciales de protection et que leur présence dans l'Essonne lui confère une responsabilité internationale pour la conservation de ces espèces. Parmi les oiseaux les plus remarquables et menacés, il faut souligner la présence de rapaces tels que le Faucon hobereau ou les trois espèces de busards, celle de l'Outarde, pour laquelle l'Essonne constitue la limite septentrionale de son aire de nidification et qui fait déjà l'objet d'études en vue de sa conservation (G.E.P.A.N.A. 1991, S.E.P.N.E. 1991), et la relative abondance du Blongios nain. Pour ce dernier, le complexe de marais au confluent des vallées de la Juine et de l'Essonne joue un rôle essentiel. Leur conservation revêt une importance capitale qui justifierait une mesure globale de protection. Dans cet esprit, la nidification possible ou certaine de plusieurs espèces de canards est aussi à relever dans le cadre régional. Enfin, les observations de l'Aigle botté, des milans, de l'Autour, si elles se répètent, renforcent le caractère remarquable de l'avifaune départementale, et doivent constituer des éléments déterminants pour une politique responsable d'aménagement du territoire.

Nous avons tenté pour chaque espèce, au vu de notre connaissance personnelle des espèces ou à l'aide des informations qui nous étaient disponibles, de définir ou de préciser leur statut départemental (distribution, abondance). Certains commentaires spécifiques pourront apparaître partiels ou erronés : ils témoignent des lacunes de la prospection ornithologique régionale (même pour des espèces communes) et doivent servir de base à des recherches plus ciblées.

Les espèces qui mériteraient une recherche complémentaire en vue de préciser leurs effectifs ou leur répartition sont multiples. Un effort particulier devrait être fait dans ce sens pour tous les rapaces forestiers et les espèces nocturnes. Le travail important de recensement et de conservation de l'Outarde et de l'Oedicnème entrepris dans les plaines agricoles doit être étendu et poursuivi. Une prospection systématique des cours d'eau permettrait de préciser les effectifs de la Bergeronnette des

ruisseaux et du Martin-pêcheur. Enfin, plusieurs passereaux ont une distribution méconnue faute d'un intérêt suffisant des ornithologues à leur égard. Il faut malheureusement reconnaître que l'impossibilité d'accéder aux nombreuses propriétés privées, notamment au niveau des rivières et des zones humides, ne facilite pas la prospection ornithologique régionale.

CONCLUSION

La diversité des milieux naturels présents en Essonne explique la relative richesse du département en espèces d'oiseaux, comparable à celle d'autres départements de plaine plus ruraux. Cette richesse avifaunistique mérite elle aussi d'être soulignée compte tenu de la proximité de l'agglomération parisienne. Comme dans beaucoup de régions, les milieux humides sont peu représentés (seulement 1 % de la surface totale du département), mais hébergent en revanche des espèces remarquables dont plusieurs sont menacées au niveau national ou même européen.

Sur le plan de la connaissance ornithologique, notre étude nous a permis de dresser pour la première fois un tableau complet de l'avifaune nicheuse du département et de préciser le statut de certaines espèces. Nous mesurons cependant l'étendue des lacunes qui subsistent malgré la compilation de toutes les données publiées ou inédites disponibles. L'ampleur de l'effort de prospection qui resterait à faire est à la hauteur des grandes potentialités des milieux rencontrés dans le département.

L'avifaune de l'Essonne pourrait également donner lieu à des études plus fines sur l'écologie des espèces : les caractéristiques physiques et géographiques du département de l'Essonne lui confèrent une gradation climatique et écologique très marquée. Plusieurs espèces communes pourraient dès lors faire l'objet de comparaisons de leur répartition selon un gradient nord/sud ou nord-ouest/sud-est, comparaisons seulement esquissées dans le présent travail. D'autre part, les bouleversements actuels dans la politique agricole, en se traduisant par la mise en friche d'importantes superficies auparavant cultivées, devraient avoir des conséquences directes sur l'avifaune, dont il conviendrait de mesurer l'importance et de suivre l'évolution.

REMERCIEMENTS

De nombreuses personnes nous ont transmis leurs observations ornithologiques et nous ont ainsi permis d'établir une liste aussi complète que possible des espèces nicheuses de l'Essonne et d'en préciser le statut départemental. Nous remercions pour leur contribution :

- les gardes et techniciens de l'Office National de la Chasse et de la F.I.C.E.V.Y. : E. Dumarquez, Ph. Hordé, J.-M. Lecomte, J.-Cl. Lejeune, J.-P. Marchal, B. Royer, Ph. Turquin ;

- les observateurs : E. Chapoulié et le Groupe Local Chevreuse (CORIF), F. Charron, A. Collin de l'Hortet, L. Frébet, C. Hadancourt, R. Malécot, J.-L. Naudin, E. Pasquet, J.-Ph. Siblet, L. Spanneut, Ch. Vansteenwegen ;

- les informateurs de NaturEssonne sur l'Outarde : G. Bernier, L. Frébet, B. Guingamp, D. et D. Ledrap, C. Portelance, B. Rondeau, S. Urbano.

Par ailleurs, Joël Savry a eu l'amabilité de nous transmettre les données sur les incidents mettant en cause des oiseaux et le réseau de lignes électriques survenus en Seine-et-Marne.

Enfin, Madame Lançon et Jean-Philippe Siblet (DIREN Ile-de-France) nous ont aimablement communiqué et facilité l'accès aux informations relatives aux sites classés ou protégés de l'Essonne.

Le travail qui a servi de base à cet article a été effectué pour le compte de NaturEssonne/S.E.P.N.E. et financé par EDF-GDF Services Essonne, le Comité départemental de protection animale de l'Essonne, le Conseil Général de l'Essonne et la Direction Régionale de l'Environnement d'Ile-de-France.

BIBLIOGRAPHIE

- Barailler, J.-L. (1986) - Statut de la Bécasse des bois (*Scolopax rusticola*) en Ile-de-France. Le Passer 23 : 35-53.
- de Beaufort, F. (1983) - Livre rouge des espèces menacées en France. Tome I : Vertébrés. Secrétariat Faune Flore, Paris. 236 p.
- Blondel, J. (1975) - L'analyse des peuplements d'oiseaux, éléments d'un diagnostic écologique. I : La méthode des Echantillonnages Fréquentiels Progressifs (E.F.P.). Terre et Vie 29 : 533-589.
- Blondel, J., Ferry, C. et Frochet, B. (1970) - La méthode des Indices Ponctuels d'Abondance (I.P.A.) ou des relevés d'avifaune par "stations d'écoute". Alauda 38 : 55-71.
- de la Brunetière, L. (1991) - Projet Outarde 1990 : mise en place de mesures conservatoires. Rapport de faisabilité. Rapport interne, SEPNE.
- Centre Ornithologique d'Ile-de-France - Le Passer (bulletin du CORIF) vol 26 (1989) à 28 (1991) : synthèses ornithologiques saisonnières, de 1987 à 1990.
- Centre Ornithologique d'Ile-de-France - Archives inédites d'observations saisonnières, de 1987 à 1992.
- Claessens, O. et Pons, J.M. (1992) - Les oiseaux de l'Essonne : composition et statut de l'avifaune, conservation et lignes électriques. Naturessonne/SEPNE. Rapport, 86 p. plus cartes.
- Dejonghe, J.F. et Kovacs, J.C. (1987) - La raréfaction des espèces. Informations d'Ile-de-France n° 77, mars 1987 : 8-9.
- ECOSPHERE (1991) - Inventaire écologique du marais dit de Fontenay-le-Vicomte - L'avifaune. Rapport interne, NaturEssonne.
- G.E.PA.NA. (1991) - Etude pour la conservation de l'Outarde canepetière (*Tetrax tetrax*) en région Ile-de-France. Rapport inédit, NaturEssonne/SEPNE. 49 p.
- Groupe Sarthois Ornithologique (1991) - Les oiseaux nicheurs de la Sarthe. 169 p.
- Malignat, Th. et Persuy, Ph. (1991) - Grand rassemblement du CORIF les 1^{er} et 2 juin à Trilbardou. Synthèse. Le Passer 28 (3-4) : 104-139.
- Mayenne-Nature-Environnement (1991) - Les oiseaux de la Mayenne. Ed. Rives Reines, Laval. 207 p.
- Sardin, J.P. (1991) - Les oiseaux de Charente. Charente Nature. 189 p.
- Thauvin, J.-P. (1991) - Recensement des corbeautières de la région Ile-de-France pour l'année 1990 et analyse des résultats. Le Passer 28 (3-4) : 39-48.
- Thiollay, J.-M. et Terrasse, J.-F. (1984) - Estimation des effectifs de rapaces nicheurs diurnes et non rupestres en France. Enquête FIR/UNAO 1979-1982.
- Vansteenwegen, Ch. (1988) - Une opération de recensement d'oiseaux sur l'aéroport d'Orly. Le Passer 25 (4) : 191-196.

ANNEXE 1

CARACTERISTIQUES DES STATIONS

N° de station	Localité Date du	Localisation		Type de	Remarques relevé
		N/S	milieu		
1	E. Marchais / Boutigny s/Essonne	S	1		22/05
2	Carrière Vayres s/Essonne	S	2		22/05
3	Bois de Beaumont / Bouville	S	3		22/05
4	Marais d'Itteville (étangs)	S	4		22/05
5	Marais d'Itteville (réserve)	S	4		22/05
6	Bois de Milly	S	3		24/05
7	Chantambre / Buno-Bonnevaux	S	4		24/05
8	S.-O. Maise	S	1		24/05
9	Les Corneilles / Gandevilliers	S	2		24/05
10	Coquibus(1) / massif des Trois Pignons	S	3	platière	26/05
11	La Louvetière / Videlles	S	3		26/05
12	La Ferté-Aiais (carrière)	S	2		26/05
13	La Vallée / Ballancourt	S	2	vaste friche fauchée, haie	26/05
14	Nainville Les Roches	S	3		28/05
15	Les Grandes Bornes / Mennecey	S	1	buissons	28/05
16	Bois des Folies / Lisses	N	2		28/05
17	Echarcon	N	4		28/05
18	Plateau de la Beauce / S. Champcueil	S	1		28/05
19	Vert Le Grand	N	1	haie, mare, fossés humides	31/05
20	Vert Le Petit	N	4		31/05
21	S. Marolles en Hurepoix	N	2	prairie, haies et pommiers	31/05
22	Forêt de Cheptainville	N	3		31/05
23	Orgemont	S	2		31/05
24	Dannemois / Courances	S	2	château, prairie	3/06
25	Boutigny s/Essonne	S	4		3/06
26	Bois de Mondeville	S	3		3/06
27	Champcueil	S	1	mare et fossé humide	3/06
28	Les Messis / Fontenay Le Vicomte	S	1	pépinière, friches	3/06
29	Gillevoisin / Janville s/Juine	S	3		7/06
30	Saint Fiacre / Auvers Saint Georges	S	3	rivière, peupleraie	7/06
31	La Grange des Bois / Villeneuve s/Auvers	S	1		7/06
32	Fond de Cave / Mesnil Racoin	S	1		7/06
33	Boissy Le Cutté	S	3	carrière	7/06
34	Plateau du Bulou / D'Huisson	S	3	platière	7/06
35	Bouville	S	2		8/06
36	Puiselet Le Marais	S	2	pâturage, semis de chênes	8/06
37	Valpuiseaux	S	2	pelouse à genévriers, pins	8/06
38	Coquibus(2) / Massif des Trois Pignons	S	3		10/06
39	La Pierre Droite / Gironville	S	1		10/06
40	Prunay s/Essonne	S	1		10/06
41	Champmotteux	S	2	pelouse à genévriers, pins	10/06
42	La Canne / S. Mespuits	S	1		10/06
43	N. Mespuits	S	1		10/06
44	Saint Hilaire	S	2	pelouse calcicole, friche	11/06
45	Pierrefitte	S	2	coteau calcaire, friches	11/06
46	Brière Les Scellés	S	3		11/06
47	Les Vaujuifs / N. Etampes	S	3	coteau calcaire	11/06
48	Etrechy	S	3	coteau calcaire	11/06
49	Roinvilliers	S	3		14/06
50	S. Marolles en Beauce	S	1		14/06
51	Abbeville-La Rivière	S	2	coteau calcaire, pelouse	14/06
52	Les Trembles / Dhuitet	S	1	arbres isolés	14/06
53	Bois Galon / La Forêt Sainte Croix	S	3		14/06
54	Boissy Le Sec	S	1	buissons isolés	17/06
55	La Mare du Jonc / Boutervilliers	S	1		17/06
56	Bois de Montbardon / Richardville	N	3		17/06
57	La Fosse aux Renards / Corbreuse	N	1		17/06
58	Terriers du Bréau / Plessis Saint Benoist	S	1		17/06
59	Plessis Saint Benoist	S	3		17/06
60	Saint Escobille	S	1		17/06
61	Chemin des Anes / N.-E. Angerville	S	1		19/06

ANNEXE 1 (suite)

N° de station	Localité	Localisation N/S	Type de milieu	Remarques	Date du relevé
62	Remise Manette / Monnerville	S	3		19/06
63	Bas de la Noue / Pussay	S	1		19/06
64	Beaumont / N. Moulineux	S	2	coteau calcaire	19/06
65	Fond de Chicheny / S. Lhumery	S	2	friches, voie ferrée	19/06
66	Bois de Coignière / Forêt de Dourdan	N	3		22/06
67	Têtée des Granges / Les Granges Le Roi	N	3		22/06
68	La Bruyère / Roinville	N	2		22/06
69	Bois des Sablons / Le Rotoir	N	3		22/06
70	Les Bois Blancs / Torfou	N	3		22/06
71	Ru de la Vidange / Boissy s/s Saint Yon	N	2	ruisseau, haies	22/06
72	Bois de Bavielle / Boissy s/s Saint Yon	N	3		22/06
73	Les Emondants / Souzy La Briche	N	1		22/06
74	Carref. des Quatre Chênes / Forêt de Sénart	N	3		23/06
75	Mare aux Canes / Forêt de Sénart	N	3		23/06
76	S. Etampes (Hôpital)	S	4	jonçaille sèche, rivière	24/06
77	Moulin de Chanteloup / Boissy La Rivière	S	4		24/06
78	Boissy La Rivière	S	3	coteau calcaire	24/06
79	Gittonville	S	3	rivière	24/06
80	Vallée Colleau / Méreville	S	3	rivière	24/06
81	Vallon de l'Arche / Chanval	S	2		24/06
82	Moulineux (étang)	S	4		24/06
83	E. Etampes	S	3		24/06
84	Fontenay Les Briis	N	3	coupe sous ligne H.T.	25/06
85	La Roche Turpin / Fontenay Les Briis	N	3		25/06
86	Plaine du Déluge / Janvry	N	1		25/06
87	Pavillon Royal / O. Marcoussis	N	2	friche	25/06
88	Etang de Saclay	N	4		25/06
89	Butte Rouge / Forges Les Bains	N	3		26/06
90	Bois de Chanteraine / E. Limours	N	3		26/06
91	O. Gometz La Ville	N	1		26/06
92	Plaine de Pommeret / Limours	N	1		26/06
93	Bois Tête Ronde / Villiers Le Bâcle	N	3		26/06
94	Plateau de Saclay (S.)	N	1	ruisseau à sec	26/06
95	Etangs de Butteaux / Angervilliers	N	4		27/06
96	La Boissière / Saint Maurice Montcouronne	N	3	étangs de pêche	27/06
97	Retenue de Bruyère Le Château	N	4		27/06
98	N.-O. Marolles en Hurepoix	N	1	bâtiment, buissons	27/06
99	Forêt de St Amoult / Forêt de Dourdan	N	3		28/06
100	Mal Acquis / N. Roinville	N	1	prairie	28/06
101	Grands Bois du Marais / Val Saint Germain	N	3		28/06
102	La Rachée / Sermaise	N	2	rivière	28/06
103	Bois de Chantropin / Saint Chéron	N	3		28/06
104	Saint Sulpice de Favières	N	4		28/06
105	Souzy La Briche	N	2		28/06
106	Bruyère des Fourches / Villeconin	N	3		28/06

ANNEXE 2**LISTE DES STATIONS PAR ESPECE**

ACCENTEUR MOUCHET : 2, 12, 14, 20, 27, 30, 35, 37, 51, 68, 71, 87, 88, 95, 96, 97, 102, 105

ALOUETTE DES CHAMPS : 1, 8, 9, 12, 13, 15, 16, 18, 19, 23, 28, 31, 32, 35, 36, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 54, 55, 57, 58, 60, 61, 63, 65, 71, 73, 74, 82, 86, 87, 88, 91, 92, 94, 95, 97, 98, 100, 104, 106

BERGERONNETTE DES RUISSEAUX : 30

BERGERONNETTE GRISE : 2, 20, 82, 96, 102

BERGERONNETTE PRINTANIERE : 13, 15, 19, 27, 28, 31, 39, 40, 43, 52, 73, 98

BLONGIOS NAIN : 4

BONDREE APIVORE : 7, 33

BOUSCARLE DE CETTI : 7, 25, 102

BOUVREUIL PIVOINE : 11, 16, 21, 24, 26, 29, 34, 36, 37, 41, 64, 68, 75, 76, 77, 84, 85, 95, 97, 99, 103

BRUANT DES ROSEAUX : 4, 5, 17, 76, 88, 97

BRUANT JAUNE : 2, 9, 12, 13, 15, 16, 19, 25, 33, 35, 36, 37, 41, 44, 45, 47, 48, 51, 64, 65, 71, 81, 82, 87, 98, 100, 105

BRUANT PROYER : 1, 15, 28, 32, 39, 40, 41, 43, 50, 52, 57, 60, 61, 86, 91, 92, 98

BRUANT ZIZI : 37, 44, 51

BUSARD CENDRE : 18, 73

BUSARD DES ROSEAUX : 18

BUSE VARIABLE : 1, 13, 100

CAILLE DES BLES : 15

CANARD COLVERT : 17, 27, 77, 82

CHARDONNET ELEGANT : 2, 21, 25, 48, 51, 76, 82, 84, 94, 97, 104

CHOUCAS DES TOURS : 13, 24, 101, 104

CORBEAU FREUX : 84, 104

CORNEILLE NOIRE : 1, 2, 6, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 24, 25, 27, 28, 29, 30, 33, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 43, 44, 45, 50, 51, 53, 60, 64, 66, 67, 68, 70, 74, 75, 76, 78, 80, 81, 83, 85, 88, 90, 91, 92, 93, 94, 96, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106

COUCOU GRIS : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 10, 11, 14, 18, 20, 23, 24, 25, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 44, 45, 66, 67, 68, 69, 72, 74, 75, 76, 80, 82, 96, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106

EPERVIER D'EUROPE : 35, 69, 87, 106

ETOURNEAU SANSONNET : 2, 4, 5, 7, 10, 12, 13, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 45, 51, 54, 65, 66, 68, 69, 71, 74, 75, 76, 77, 79, 81, 82, 83, 87, 88, 89, 90, 92, 95, 96, 98, 100, 104, 105

FAISAN DE COLCHIDE : 1, 3, 7, 10, 11, 13, 16, 17, 19, 26, 30, 31, 34, 35, 38, 45, 47, 59, 69, 75, 83, 99, 104, 105

FAUCON CRECERELLE : 5, 13, 20, 27, 30, 68, 71, 100

FAUCON HOBEREAU : 16, 45

FAUVETTE A TETE NOIRE : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 56, 59, 62, 64, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 102, 103, 104, 105, 106

FAUVETTE DES JARDINS : 5, 12, 14, 16, 19, 25, 33, 36, 38, 41, 47, 49, 51, 64, 65, 68, 72, 77, 81, 85, 88, 95, 96, 97, 102, 104

FAUVETTE GRISETTE : 12, 17, 19, 25, 27, 28, 41, 45, 50, 54, 65, 71, 83, 87, 94, 97

FOULQUE MACROULE : 4, 20, 82, 96

GEAI DES CHENES : 6, 14, 17, 20, 29, 34, 35, 36, 46, 49, 51, 62, 68, 81, 85, 89, 93, 104, 105

GOBEMOUCHES GRIS : 51, 75, 79, 93, 103

GREBE CASTAGNEUX : 25, 80, 102

GREBE HUPPE : 20

GRIMPEREAU DES JARDINS : 11, 20, 23, 24, 29, 59, 66, 67, 72, 74, 75, 78, 85, 89, 93, 103, 106

GRIVE DRAINE : 38, 46, 49, 96, 100

GRIVE MUSICIENNE : 3, 4, 5, 6, 9, 11, 13, 14, 16, 17, 20, 21, 24, 29, 30, 31, 33, 34, 36, 44, 46, 47, 48, 49, 51, 54, 56, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 76, 78, 79, 80, 82, 84, 85, 87, 88, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 105, 106

GROSBEC CASSENOYAUX : 2, 22, 23, 29, 44, 70, 77, 95

GUEPIER D'EUROPE : 2

HERON CENDRE : 4, 16, 20, 55, 76, 84

HIBOU MOYEN-DUC : 78

HIRONDELLE DE RIVAGE : 2

HYPOLAIS POLYGLOTTE : 2, 7, 9, 12, 16, 19, 21, 24, 28, 45, 47, 64, 65, 68, 76, 87

LINOTTE MELODIEUSE : 2, 12, 17, 19, 28, 45, 51, 54, 65, 68, 71, 76, 86, 87, 94, 97

LOCUSTELLE TACHETEE : 12, 87, 97

LORIOT JAUNE : 4, 7, 10, 12, 13, 14, 16, 18, 20, 22, 24, 25, 33, 34, 36, 51, 64, 77, 79, 81, 82, 100, 101

MARTIN-PECHEUR : 76, 95, 96, 102

MERLE NOIR : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 53, 56, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 100, 102, 103, 104, 105, 106

MESANGE A LONGUE QUEUE : 17, 45

MESANGE BLEUE : 4, 5, 6, 9, 10, 11, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 25, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 45, 53, 56, 59, 62, 65, 67, 72, 74, 77, 79, 85, 88, 89, 95, 97, 99, 101, 103, 105

MESANGE BOREALE : 4, 49

MESANGE CHARBONNIERE : 2, 4, 5, 10, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 26, 29, 30, 34, 35, 36, 37, 38, 44, 46, 59, 64, 66, 67, 69, 70, 74, 75, 76, 77, 79, 82, 83, 84, 85, 89, 90, 93, 96, 99, 101, 105, 106

MESANGE HUPPEE : 10, 26, 35, 38, 44, 56, 66, 69, 78, 81, 89

MESANGE NOIRE : 3

MESANGE NONNETTE : 38, 74, 102, 103, 105

MOINEAU DOMESTIQUE : 5, 19, 71, 91, 96

MOINEAU FRIQUET : 5, 17, 105

MOUETTE RIEUSE : 16, 20, 57

PERDRIX GRISE : 8, 13, 19, 39, 45, 57, 63, 91

PHRAGMITE DES JONCS : 4, 25, 97

PIC EPEICHE : 3, 7, 9, 10, 11, 16, 23, 26, 30, 35, 49, 53, 70, 74, 75, 79, 83, 84, 85, 89, 93, 99, 101, 103, 105, 106

PIC EPEICHETTE : 5, 29, 74, 85, 93, 97

PIC NOIR : 10, 33

PIC VERT : 4, 5, 6, 7, 9, 10, 13, 16, 17, 21, 24, 29, 30, 34, 35, 44, 47, 51, 64, 67, 76, 79, 90, 93, 95, 96, 97, 99, 102, 104, 106

PIE BAVARDE : 2, 4, 7, 9, 12, 13, 14, 19, 24, 26, 29, 35, 36, 37, 41, 45, 48, 65, 71, 72, 81, 87, 94, 95, 96, 97, 105

PIGEON COLOMBIN : 7, 15, 22, 24, 28, 34, 82, 87

PIGEON RAMIER : 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 94, 95, 96, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105

PINSON DES ARBRES : 2, 10, 11, 14, 16, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 28, 29, 30, 31, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 46, 47, 49, 51, 53, 56, 59, 62, 64, 66, 67, 69, 70, 72, 74, 75, 76, 78, 79, 81, 82, 83, 84, 87, 88, 89, 90, 92, 93, 95, 96, 97, 100, 101, 102, 103, 105, 106

PIPIT DES ARBRES : 3, 9, 10, 23, 36, 85, 99

PIPIT FARLOUSE : 37, 41, 44, 48, 51, 87, 94, 98

POUILLOT DE BONELLI : 10, 26, 33, 34, 35, 44, 48, 51

POUILLOT FITIS : 3, 10, 12, 13, 25, 34, 35, 37, 41, 44, 45, 47, 48, 72, 75, 76, 78, 82, 84

POUILLOT SIFFLEUR : 6, 11, 13, 14, 22, 26, 46, 66, 67, 74, 93, 103, 106

POUILLOT VELOCE : 2, 3, 4, 5, 7, 9, 10, 12, 14, 16, 17, 21, 22, 23, 24, 25, 29, 30, 33, 34, 36, 37, 38, 41, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 56, 59, 64, 65, 67, 69, 70, 71, 72, 74, 77, 78, 79, 80, 81, 83, 85, 87, 88, 90, 93, 95, 96, 99, 103, 104, 105

POULE D'EAU : 7, 17, 25, 30, 44, 51, 77, 80, 82, 95, 102, 104

ROITELET HUPPE : 35, 37

ROSSIGNOL PHILOMELE : 5, 13, 14, 15, 16, 19, 34, 35, 40, 41, 44, 64, 79, 83, 85, 87, 96, 99, 104, 105

ROUGEQUEUE A FRONT BLANC : 3, 10

ROUGEGORGE : 3, 6, 9, 11, 14, 16, 17, 20, 22, 26, 33, 34, 35, 36, 37, 45, 46, 47, 48, 49, 51, 53, 59, 62, 64, 66, 67, 69, 70, 72, 74, 76, 78, 81, 83, 84, 85, 89, 93, 95, 96, 101, 103, 106

ROUSSEROLLE EFFARVATTE : 4, 5, 7, 76, 82, 88, 95, 97, 104

ROUSSEROLLE VERDEROLLE : 87

SERIN CINI : 9, 21, 28, 37, 38, 48, 51, 76, 77, 78, 79, 87, 95, 96, 97, 102, 105

SITTELE TORCHEPOT : 11, 16, 17, 20, 22, 29, 36, 38, 53, 59, 66, 67, 70, 72, 74, 75, 80, 84, 85, 89, 90, 93, 102, 103, 104, 105, 106

TOURTERELLE DES BOIS : 1, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 12, 13, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 23, 25, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 36, 37, 40, 41, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 54, 56, 64, 66, 68, 71, 76, 77, 78, 80, 81, 82, 83, 84, 86, 87, 88, 92, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 102, 104, 105

TOURTERELLE TURQUE : 1, 7, 29, 36, 44, 45, 48, 102

TRAQUET PATRE : 12, 27, 28, 92

TROGLODYTE MIGNON : 3, 4, 5, 6, 7, 9, 11, 14, 16, 17, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 29, 30, 33, 36, 38, 44, 45, 46, 48, 51, 62, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 87, 88, 89, 90, 93, 95, 96, 97, 101, 102, 103, 104, 105

VANNEAU HUPPE : 86

VERDIER D'EUROPE : 5, 7, 17, 19, 21, 24, 31, 33, 37, 41, 45, 48, 76, 77, 79, 81, 82, 87, 94, 97, 100, 102, 105, 106

ANNEXE 3**LISTE ET FREQUENCE DES 91 ESPECES CONTACTEES AU COURS DES
106 RELEVES EFFECTUEES DANS L'ESSONNE**

NOM LATIN	NOM FRANCAIS	FREQUENCE
COLUMBA PALUMBUS	PIGEON RAMIER	88
TURDUS MERULA	MERLE NOIR	83
SYLVIA ATRICAPILLA	FAUVETTE A TETE NOIRE	69
STREPTOPELIA TURTUR	TOURTERELLE DES BOIS	65
FRINGILLA COELEBS	PINSON DES ARBRES	64
CORVUS CORONE	CORNEILLE NOIRE	62
TROGLODYTES TROGLODYTES	TROGLODYTE MIGNON	60
PHYLLOSCOPUS COLLYBITA	POUILLOT VELOCE	59
TURDUS PHILOMELOS	GRIVE MUSICIENNE	55
ALAUDA ARVENSIS	ALOUETTE DES CHAMPS	52
PARUS MAJOR	MESANGE CHARBONNIERE	45
CUCULUS CANORUS	COUCOU GRIS	44
ERITHACUS RUBECULA	ROUGE-GORGE	44
STURNUS VULGARIS	ETOURNEAU SANSONNET	44
PARUS CAERULEUS	MESANGE BLEUE	41
PICUS VIRIDIS	PIC VERT	31
EMBERIZA CITRINELLA	BRUANT JAUNE	28
PICA PICA	PIE BAVARDE	27
SITTA EUROPAEA	SITTELE TORCHEPOT	27
DENDROCOPOS MAJOR	PIC EPEICHE	26
SYLVIA BORIN	FAUVETTE DES JARDINS	26
PHASIANUS COLCHICUS	FAISAN DE CHASSE	24
CARDUELIS CHLORIS	VERDIER D'EUROPE	24
ORIOLOUS ORIOLOUS	LORIENT JAUNE	23
LUSCINIA MEGARHYNCHOS	ROSSIGNOL PHILOMELE	22
PYRRHULA PYRRHULA	BOUVREUIL PIVOINE	21
PHYLLOSCOPUS TROCHILUS	POUILLOT FITIS	19
GARRULUS GLANDARIUS	GEAI DES CHENES	19
PRUNELLA MODULARIS	ACCENTEUR MOUCHET	18
CERTHIA BRACHYDACTYLA	GRIMPEREAU DES JARDINS	17
SERINUS SERINUS	SERIN CINI	17
MILIARIA CALANDRA	BRUANT PROYER	17
HIPPOLAIS POLYGLOTTA	HYPOLAIS POLYGLOTTE	16
SYLVIA COMMUNIS	FAUVETTE GRISETTE	16
CARDUELIS CANNABINA	LINOTTE MELODIEUSE	16
PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX	POUILLOT SIFFLEUR	13
GALLINULA CHLOROPUS	POULE D'EAU	12
MOTACILLA FLAVA	BERGERONNETTE PRINTANIERE	12
PARUS CRISTATUS	MESANGE HUPPEE	11
CARDUELIS CARDUELIS	CHARDONNET ELEGANT	11
ACROCEPHALUS SCIRPACEUS	ROUSSEROLLE EFFARVATTE	9
FALCO TINNUNCULUS	FAUCON CRECERELLE	8
PERDIX PERDIX	PERDRIX GRISE	8
COLUMBA OENAS	PIGEON COLOMBIN	8
STREPTOPELIA DECAOCTO	TOURTERELLE TURQUE	8
ANTHUS PRATENSIS	PIPIT DES PRES	8
PHYLLOSCOPUS BONELLI	POUILLOT DE BONELLI	8
COCCOTHAUSTES COCCOTHAUSTES	GROS-BEC CASSENOYAUX	8
ANTHUS TRIVIALIS	PIPIT DES ARBRES	7
ARDEA CINEREA	HERON CENDRE	6

ANNEXE 3 (suite)

DENDROCOPOS MINOR	PIC EPEICHETTE	6
EMBERIZA SCHOENICLUS	BRUANT DES ROSEAUX	6
MOTACILLA ALBA	BERGERONNETTE GRISE	5
TURDUS VISCIVORUS	GRIVE DRAINE	5
MUSCICAPA STRIATA	GOBE-MOUCHES GRIS	5
PARUS PALUSTRIS	MESANGE NONETTE	5
PASSER DOMESTICUS	MOINEAU DOMESTIQUE	5
ANAS PLATYRHYNCHOS	CANARD COLVERT	4
ACCIPITER NISUS	EPERVIER D'EUROPE	4
FULICA ATRA	FOULQUE MACROULE	4
ALCEDO ATTHIS	MARTIN-PECHEUR	4
SAXICOLA TORQUATA	TRAQUET PATRE	4
CORVUS MONEDULA	CHOUCAS DES TOURS	4
TACHYBAPTUS RUFICOLLIS	GREBE CASTAGNEUX	3
BUTEO BUTEO	BUSE VARIABLE	3
LARUS RIDIBUNDUS	MOUETTE RIEUSE	3
CETTIA CETTI	BOUSCARLE DE CETTI	3
LOCUSTELLA NAEVIA	LOCUSTELLE TACHETEE	3
ACROCEPHALUS SCHOENOAENUS	PHRAGMITE DES JONCS	3
EMBERIZA CIRLUS	BRUANT ZIZI	3
PASSER MONTANUS	MOINEAU FRIQUET	3
PERNIS APIVORUS	BONDREE APIVORE	2
CIRCUS PYGARGUS	BUSARD CENDRE	2
FALCO SUBBUTEO	FAUCON HOBEREAU	2
DRYOCOPUS MARTIUS	PIC NOIR	2
PHOENICURUS PHOENICURUS	ROUGEQUEUE A FRONT BLANC	2
REGULUS REGULUS	ROITELET HUPPE	2
AEGITHALOS CAUDATUS	MESANGE A LONGUE QUEUE	2
PARUS MONTANUS	MESANGE BOREALE	2
CORVUS FRUGILEGUS	CORBEAU FREUX	2
PODICEPS CRISTATUS	GREBE HUPPE	1
IXOBRYCHUS MINUTUS	BLONGIOS NAIN	1
CIRCUS AERUGINOSUS	BUSARD HARPAYE	1
COTURNIX COTURNIX	CAILLE DES BLES	1
VANELLUS VANELLUS	VANNEAU HUPPE	1
ASIO OTUS	HIBOU MOYEN-DUC	1
MEROPS APIASTER	GUEPIER D'EUROPE	1
RIPARIA RIPARIA	HIRONDELLE DE RIVAGE	1
MOTACILLA CINEREA	BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	1
ACROCEPHALUS PALUSTRIS	ROUSSEROLE VERDEROLLE	1
PARUS ATER	MESANGE NOIRE	1

ANNEXE 4**LISTE ET FREQUENCE D'APPARITION DES 40 ESPECES CONTACTEES
AU COURS DES 29 RELEVES EFFECTUEES EN MILIEU AGRICOLE**

NOM LATIN	NOM FRANCAIS	FREQUENCE
ALAUDA ARVENSIS	ALOUETTE DES CHAMPS	28
MILIARIA CALANDRA	BRUANT PROYER	16
STREPTOPELIA TURTUR	TOURTERELLE DES BOIS	15
COLUMBA PALUMBUS	PIGEON RAMIER	15
CORVUS CORONE	CORNEILLE NOIRE	14
MOTACILLA FLAVA	BERGERONNETTE PRINTANIERE	11
TURDUS MERULA	MERLE NOIR	9
PERDIX PERDIX	PERDRIX GRISE	6
SYLVIA COMMUNIS	FAUVETTE GRISETTE	6
CUCULUS CANORUS	COUCOU GRIS	5
CARDUELIS CANNABINA	LINOTTE MELODIEUSE	5
STURNUS VULGARIS	ETOURNEAU SANSONNET	5
EMBERIZA CITRINELLA	BRUANT JAUNE	4
FRINGILLA COELEBS	PINSON DES ARBRES	4
CARDUELIS CHLORIS	VERDIER D'EUROPE	4
PHASIANUS COLCHICUS	FAISAN DE CHASSE	3
SAXICOLA TORQUATA	TRAQUET PATRE	3
LUSCINIA MEGARHYNCHOS	ROSSIGNOL PHILOMELE	3
TURDUS PHILOMELOS	GRIVE MUSICIENNE	3
BUTEO BUTEO	BUSE VARIABLE	2
CIRCUS PYGARGUS	BUSARD CENDRE	2
FALCO TINNUNCULUS	FAUCON CRECERELLE	2
COLUMBA OENAS	PIGEON COLOMBIN	2
ANTHUS PRATENSIS	PIPIT DES PRES	2
HIPPOLAIS POLYGLOTTA	HYPOLAIS POLYGLOTTE	2
PASSER DOMESTICUS	MOINEAU DOMESTIQUE	2
ORIOLOUS ORIOLOUS	LORIOT JAUNE	2
PICA PICA	PIE BAVARDE	2
ARDEA CINEREA	HERON CENDRE	1
ANAS PLATYRHYNCHOS	CANARD COLVERT	1
CIRCUS AERUGINOSUS	BUSARD HARPAYE	1
COTURNIX COTURNIX	CAILLE DES BLES	1
VANELLUS VANELLUS	VANNEAU HUPPE	1
LARUS RIDIBUNDUS	MOUETTE RIEUSE	1
STREPTOPELIA DECAOCTO	TOURTERELLE TURQUE	1
PRUNELLA MODULARIS	ACCENTEUR MOUCHET	1
TURDUS VISCIVORUS	GRIVE DRAINE	1
SYLVIA BORIN	FAUVETTE DES JARDINS	1
CARDUELIS CARDUELIS	CHARDONNET ELEGANT	1
SERINUS SERINUS	SERIN CINI	1

ANNEXE 5

LISTE ET FREQUENCE D'APPARITION DES 64 ESPECES CONTACTEES
AU COURS DES 41 RELEVES EFFECTUES EN MILIEU BOISE

NOM LATIN	NOM FRANCAIS	FREQUENCE
TURDUS MERULA	MERLE NOIR	38
COLUMBA PALUMBUS	PIGEON RAMIER	37
SYLVIA ATRICAPILLA	FAUVETTE A TETE NOIRE	36
FRINGILLA COELEBS	PINSON DES ARBRES	36
TROGLODYTES TROGLODYTES	TROGLODYTE MIGNON	32
ERITHACUS RUBECULA	ROUGE-GORGE	31
PHYLLOSCOPUS COLLYBITA	POUILLOT VELOCE	31
TURDUS PHILOMELOS	GRIVE MUSICIENNE	30
PARUS MAJOR	MESANGE CHARBONNIERE	28
CORVUS CORONE	CORNEILLE NOIRE	24
CUCULUS CANORUS	COUCOU GRIS	22
PARUS CAERULEUS	MESANGE BLEUE	21
DENDROCOPOS MAJOR	PIC EPEICHE	20
SITTA EUROPAEA	SITTELE TORCHEPOT	20
STREPTOPELIA TURTUR	TOURTERELLE DES BOIS	16
CERTHIA BRACHYDACTYLA	GRIMPEREAU DES JARDINS	14
PHASIANUS COLCHICUS	FAISAN DE CHASSE	13
PICUS VIRIDIS	PIC VERT	13
STURNUS VULGARIS	ETOURNEAU SANSONNET	13
PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX	POUILLOT SIFFLEUR	12
GARRULUS GLANDARIUS	GEAI DES CHENES	10
PHYLLOSCOPUS TROCHILUS	POUILLOT FITIS	9
PYRRHULA PYRRHULA	BOUVREUIL PIVOINE	9
LUSCINIA MEGARHYNCHOS	ROSSIGNOL PHILOMELE	8
SYLVIA BORIN	FAUVETTE DES JARDINS	8
PARUS CRISTATUS	MESANGE HUPPEE	8
ORIOLOUS ORIOLOUS	LOROT JAUNE	7
PICA PICA	PIE BAVARDE	6
ALAUDA ARVENSIS	ALOUETTE DES CHAMPS	5
PHYLLOSCOPUS BONELLI	POUILLOT DE BONELLI	5
SERINUS SERINUS	SERIN CINI	5
DENDROCOPOS MINOR	PIC EPEICHETTE	4
ANTHUS TRIVIALIS	PIPIT DES ARBRES	4
MUSCICAPA STRIATA	GOBE-MOUCHES GRIS	4
TURDUS VISCIVORUS	GRIVE DRAINE	4
CARDUELIS CHLORIS	VERDIER D'EUROPE	4
PRUNELLA MODULARIS	ACCENTEUR MOUCHET	3
PARUS PALUSTRIS	MESANGE NONETTE	3
EMBERIZA CITRINELLA	BRUANT JAUNE	3
COCCOTHAUSTES COCCOTHAUSTES	GROS-BEC CASSENOYAUX	3
ACCIPITER NISUS	EPERVIER D'EUROPE	2
GALLINULA CHLOROPUS	POULE D'EAU	2
STREPTOPELIA DECAOCTO	TOURTERELLE TURQUE	2
COLUMBA OENAS	PIGEON COLOMBIN	2
DRYOCOPUS MARTIUS	PIC NOIR	2
PHOENICURUS PHOENICURUS	ROUGEQUEUE A FRONT BLANC	2
CARDUELIS CARDUELIS	CHARDONNET ELEGANT	2
TACHYBAPTUS RUFICOLLIS	GREBE CASTAGNEUX	1
ARDEA CINEREA	HERON CENDRE	1
PERNIS APIVORUS	BONDREE APIVORE	1

ANNEXE 5 (suite)

FALCO TINNUNCULUS	FAUCON CRECERELLE	1
FULICA ATRA	FOULQUE MACROULE	1
ASIO OTUS	HIBOU MOYEN-DUC	1
ALCEDO ATTHIS	MARTIN-PECHEUR	1
ANTHUS PRATENSIS	PIPIT DES PRES	1
MOTACILLA ALBA	BERGERONNETTE GRISE	1
MOTACILLA CINEREA	BERGERONNETTE DES RUISSEAUX	1
HIPPOLAIS POLYGLOTTA	HYPOLAIS POLYGLOTTE	1
SYLVIA COMMUNIS	FAUVETTE GRISETTE	1
PARUS MONTANUS	MESANGE BOREALE	1
PARUS ATER	MESANGE NOIRE	1
PASSER DOMESTICUS	MOINEAU DOMESTIQUE	1
CORVUS MONEDULA	CHOUCAS DES TOURS	1
CORVUS FRUGILEGUS	CORBEAU FREUX	1

ANNEXE 6

LISTE ET FREQUENCE D'APPARITION DES 62 ESPECES CONTACTEES
AU COURS DES 13 RELEVES EFFECTUEES EN MILIEU HUMIDE

NOM LATIN	NOM FRANCAIS	FREQUENCE
STREPTOPELIA TURTUR	TOURTERELLE DES BOIS	13
TROGLODYTES TROGLODYTES	TROGLODYTE MIGNON	13
TURDUS MERULA	MERLE NOIR	13
SYLVIA ATRICAPILLA	FAUVETTE A TETE NOIRE	13
COLUMBA PALUMBUS	PIGEON RAMIER	12
STURNUS VULGARIS	ETOURNEAU SANSONNET	12
PARUS CAERULEUS	MESANGE BLEUE	10
TURDUS PHILOMELOS	GRIVE MUSICIENNE	9
ACROCEPHALUS SCIRPACEUS	ROUSSEROLLE EFFARVATTE	9
PHYLLOSCOPUS COLLYBITA	POUILLOT VELOCE	9
CUCULUS CANORUS	COUCOU GRIS	8
PICUS VIRIDIS	PIC VERT	8
GALLINULA CHLOROPUS	POULE D'EAU	7
SYLVIA BORIN	FAUVETTE DES JARDINS	7
PARUS MAJOR	MESANGE CHARBONNIERE	7
CARDUELIS CHLORIS	VERDIER D'EUROPE	7
EMBERIZA SCHOENICLUS	BRUANT DES ROSEAUX	6
FRINGILLA COELEBS	PINSON DES ARBRES	6
ORIOLOUS ORIOLOUS	LORIoT JAUNE	6
CORVUS CORONE	CORNEILLE NOIRE	6
ALAUDA ARVENSIS	ALOUETTE DES CHAMPS	5
CARDUELIS CARDUELIS	CHARDONNERET ELEGANT	5
PRUNELLA MODULARIS	ACCENTEUR MOUCHET	4
ERITHACUS RUBECULA	ROUGE-GORGE	4
SERINUS SERINUS	SERIN CINI	4
PYRRHULA PYRRHULA	BOUVREUIL PIVOINE	4
PICA PICA	PIE BAVARDE	4
ARDEA CINEREA	HERON CENDRE	3
ANAS PLATYRHYNCHOS	CANARD COLVERT	3
PHASIANUS COLCHICUS	FAISAN DE CHASSE	3
FULICA ATRA	FOULQUE MACROULE	3
ACROCEPHALUS SCHOENOBANUS	PHRAGMITE DES JONCS	3
SYLVIA COMMUNIS	FAUVETTE GRISETTE	3
PHYLLOSCOPUS TROCHILUS	POUILLOT FITIS	3
SITTA EUROPAEA	SITTELE TORCHEPOT	3
CARDUELIS CANNABINA	LINOTTE MELODIEUSE	3
GARRULUS GLANDARIUS	GEAI DES CHENES	3
FALCO TINNUNCULUS	FAUCON CRECERELLE	2
COLUMBA OENAS	PIGEON COLOMBIN	2
ALCEDO ATTHIS	MARTIN-PÊCHEUR	2
DENDROCOPOS MINOR	PIC EPEICHETTE	2
MOTACILLA ALBA	BERGERONNETTE GRISE	2
LUSCINIA MEGARHYNCHOS	ROSSIGNOL PHILOMELE	2
CETTIA CETTI	BOUSCARLE DE CETTI	2
HIPPOLAIS POLYGLOTTA	HYPOLAIS POLYGLOTTE	2
EMBERIZA CITRINELLA	BRUANT JAUNE	2
COCCOTHRAUSTES COCCOTHRAUSTES	GROS-BEC CASSENOYAUX	2
PASSER MONTANUS	MOINEAU FRIQUET	2
PODICEPS CRISTATUS	GREBE HUPPE	1
TACHYBAPTUS RUFICOLLIS	GREBE CASTAGNEUX	1

ANNEXE 6 (suite)

IXOBRYCHUS MINUTUS	BLONGIOS NAIN	1
PERNIS APIVORUS	BONDREE APIVORE	1
LARUS RIDIBUNDUS	MOUETTE RIEUSE	1
STREPTOPELIA DECAOCTO	TOURTERELLE TURQUE	1
DENDROCOPOS MAJOR	PIC EPEICHE	1
LOCUSTELLA NAEVIA	LOCUSTELLE TACHETEE	1
AEGITHALOS CAUDATUS	MESANGE A LONGUE QUEUE	1
PARUS MONTANUS	MESANGE BOREALE	1
CERTHIA BRACHYDACTYLA	GRIMPEREAU DES JARDINS	1
PASSER DOMESTICUS	MOINEAU DOMESTIQUE	1
CORVUS MONEDULA	CHOUCAS DES TOURS	1
CORVUS FRUGILEGUS	CORBEAU FREUX	1

ANNEXE 7

LISTE ET FREQUENCE D'APPARITION DES 70 ESPECES CONTACTEES
AU COURS DES 23 RELEVES EFFECTUEES EN MILIEU MIXTE

NOM LATIN	NOM FRANCAIS	FREQUENCE
COLUMBA PALUMBUS	PIGEON RAMIER	23
TURDUS MERULA	MERLE NOIR	23
STREPTOPELIA TURTUR	TOURTERELLE DES BOIS	21
SYLVIA ATRICAPILLA	FAUVETTE A TETE NOIRE	19
PHYLLOSCOPUS COLLYBITA	POUILLOT VELOCE	19
EMBERIZA CITRINELLA	BRUANT JAUNE	19
FRINGILLA COELEBS	PINSON DES ARBRES	18
CORVUS CORONE	CORNEILLE NOIRE	18
TROGLODYTES TROGLODYTES	TROGLODYTE MIGNON	15
PICA PICA	PIE BAVARDE	15
ALAUDA ARVENSI	ALOUETTE DES CHAMPS	14
STURNUS VULGARIS	ETOURNEAU SANSONNET	14
TURDUS PHILOMELOS	GRIVE MUSICIENNE	13
HIPPOLAIS POLYGLOTTA	HYPOLAIS POLYGLOTTE	11
PICUS VIRIDIS	PIC VERT	10
PRUNELLA MODULARIS	ACCENTEUR MOUCHET	10
SYLVIA BORIN	FAUVETTE DES JARDINS	10
PARUS CAERULEUS	MESANGE BLEUE	10
PARUS MAJOR	MESANGE CHARBONNIERE	10
CUCULUS CANORUS	COUCOU GRIS	9
ERITHACUS RUBECULA	ROUGE-GORGE	9
LUSCINIA MEGARHYNCHOS	ROSSIGNOL PHILOMELE	9
CARDUELIS CHLORIS	VERDIER D'EUROPE	9
CARDUELIS CANNABINA	LINOTTE MELODIEUSE	8
PYRRHULA PYRRHULA	BOUVREUIL PIVOINE	8
ORIOLOUS ORIOLOUS	LORIENT JAUNE	8
PHYLLOSCOPUS TROCHILUS	POUILLOT FITIS	7
SERINUS SERINUS	SERIN CINI	7
SYLVIA COMMUNIS	FAUVETTE GRISETTE	6
GARRULUS GLANDARIUS	GEAI DES CHENES	6
PHASIANUS COLCHICUS	FAISAN DE CHASSE	5
DENDROCOPOS MAJOR	PIC EPEICHE	5
ANTHUS PRATENSIS	PIPIT DES PRES	5
STREPTOPELIA DECAOCTO	TOURTERELLE TURQUE	4
SITTA EUROPAEA	SITTELE TORCHEPOT	4
FALCO TINNUNCULUS	FAUCON CRECERELLE	3
GALLINULA CHLOROPUS	POULE D'EAU	3
ANTHUS TRIVIALIS	PIPIT DES ARBRES	3
PHYLLOSCOPUS BONELLI	POUILLOT DE BONELLI	3
PARUS CRISTATUS	MESANGE HUPPEE	3
EMBERIZA CIRLUS	BRUANT ZIZI	3
CARDUELIS CARDUELIS	CHARDONNET ELEGANT	3
COCCOTHRAUSTES COCCOTHRAUSTES	GROS-BEC CASSENOYAUX	3
ACCIPITER NISUS	EPERVIER D'EUROPE	2
FALCO SUBBUTEO	FAUCON HOBEREAU	2
PERDIX PERDIX	PERDRIX GRISE	2
COLUMBA OENAS	PIGEON COLOMBIN	2
MOTACILLA ALBA	BERGERONNETTE GRISE	2
LOCUSTELLA NAEVIA	LOCUSTELLE TACHETEE	2

ANNEXE 7 (suite)

REGULUS REGULUS	ROITELET HUPPE	2
PARUS PALUSTRIS	MESANGE NONETTE	2
CERTHIA BRACHYDACTYLA	GRIMPEREAU DES JARDINS	2
CORVUS MONEDULA	CHOUCAS DES TOURS	2
TACHYBAPTUS RUFICOLLIS	GREBE CASTAGNEUX	1
ARDEA CINEREA	HERON CENDRE	1
BUTEO BUTEO	BUSE VARIABLE	1
LARUS RIDIBUNDUS	MOUETTE RIEUSE	1
ALCEDO ATTHIS	MARTIN-PECHEUR	1
MEROPS APIASTER	GUEPIER D'EUROPE	1
RIPARIA RIPARIA	HIRONDELLE DE RIVAGE	1
MOTACILLA FLAVA	BERGERONNETTE PRINTANIERE	1
SAXICOLA TORQUATA	TRAQUET PATRE	1
CETTIA CETTI	BOUSCARLE DE CETTI	1
ACROCEPHALUS PALUSTRIS	ROUSSEROLLE VERDEROLLE	1
PHYLLOSCOPUS SIBILATRIX	POUILLOT SIFFLEUR	1
MUSCICAPA STRIATA	GOBE-MOUCHES GRIS	1
AEGITHALOS CAUDATUS	MESANGE A LONGUE QUEUE	1
MILIARIA CALANDRA	BRUANT PROYER	1
PASSER DOMESTICUS	MOINEAU DOMESTIQUE	1
PASSER MONTANUS	MOINEAU FRIQUET	1

NATURESSONNE

Association d'Etude et de Protection de la Nature de l'Essonne

EDITEUR

Siège social et bureaux : 6, route de Montlhéry,
91310 LONGPONT-SUR-ORGE.

Tel : 01.69.01.50.23

Fax : 01.69.01.34.84

Dépôt Légal : septembre 1998